OBSERVATOIRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MALVERSATIONS ECONOMIQUES

OBSERVATORY FOR FIGHT AGAINST CORRUPTION AND ECONOMIC EMBAZZLEMENTS

INTEGRITE EQUITE TRANSPARENCE

« Enfants de moins de 12ans amputés à la machette par de jeunes gardiens de champs pour avoir tenté de voler du maïs à Gitega (novembre 2017). Conséquences de la misère extrême au Burundi! »

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2017

MARS 2018

Tables des matières

Sigles et abréviations……4

1. Avant propos…… ..……...5

2. Résumé Exécutif ….……..……7

3. Présentation de l'OLUCOME ……...15

Première partie

I. Réalisations de l'OLUCOME sous divers domaines d'intervention ……16
I.1. Du domaine de la sensibilisation, information et formation…….....16
I.1.1. La sensibilisation et information de masse …….....16
I.1.2.La sensibilisation à travers les ateliers de renforcement des capacités ……....17
I.2. De la contribution à la recherche de la paix au Burundi ……..18
I.3. Du traitement des dossiers de corruption, de mauvaise gouvernance par les pouvoirs publics……...25
I.3.1. La gestion des devises, des droits de douanes, de la TVA, taxes, redevances administratives et contributions forcées……..26
I.3.2. La gestion des produits pétroliers, des médicaments et de l'électricité……....33
I.3.3. La gestion du domaine des marchés publics ……37
I.3.4. La gestion du secteur de l'éducation……..45
I.3.5. Le fléau de la famine et de l'épidémie du paludisme au Burundi……47
I.3.6. Le pouvoir de l'ombre et dégradation de la situation socio-économique…….50
I.3.7. De la mauvaise gestion et malversations à travers les fêtes et prières présidentielles……..57
I.3.8. De l'analyse du budget général de l'Etat et la gestion des fonds de l'AMISOM…….....59
I.3.9. Des actions de plaidoyer et de partenariat pour le secours à la population …..65

Deuxième partie

II. Impact des activités de l'OLUCOME sur la société burundaise……69
II.1. Sur le plan politique……..69
II.2. Sur le plan économique…….....71
II.3. Sur le plan social et sanitaire …….....73
II.4. Sur le plan culturel ……74
III. Contraintes rencontrées……74
IV. Recommandations générales ……75
IV.1. Par rapport à la population ……...75
IV.2. Par rapport au Gouvernement en place……75

IV.3. Par rapport au Parlement ……76
IV.4. Par rapport aux politiciens de l'opposition burundaise……...77
IV.5. Par rapport à la Communauté Internationale……...77
IV.6. Par rapport aux média……..77
IV.7. Par rapport à la justice ……78
IV.8. Par rapport à la société civile dans sa diversité……...78
Conclusion générale ……....79

Sigles et abréviations

OLUCOME : Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques
BRB : Banque de la République du Burundi
REGIDESO : Régie de production et de distribution d'Eau et d'électricité
OBR : Office Burundais des Recettes
ONATEL : Office National des Télécommunications du Burundi
SNR : Service National de Renseignement
CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
OCHA: Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PIDESC : Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels
ONU : Organisation des Nations Unies
UE : Union Européenne
UA : Union Africaine
BAD : Banque Africaine de Développement
FMI : Fonds Monétaire International

«Quelles sont les raisons qui poussent le régime burundais à refuser le dialogue inter burundais externe en vue de débloquer le cortège d'événements de misère et de pauvreté extrême qui ont provoqué le décès de 5000 personnes en 2017 ? A côté de ces morts, pourquoi les corrompus de la République burundaise qui ont volé dans les caisses de l'État un montant plus de 281,95 milliards Francs burundais au cours d'une même année ne sont pas du tout inquiétés ?»

1. Avant propos

La misère extrême, la famine et les maladies endémiques secouent la population burundaise au vu et au su des protagonistes au conflit burundais. La population continue de subir des conséquences de la mauvaise gouvernance, de la corruption devenue généralisée et autres maux connexes car ne nous y trompons pas, au Burundi, ces fléaux sont un véritable enjeu de la société. Elle relie dans un même ensemble des considérations légales, morales, démocratiques et, au jour le jour, éthiques. Les valeurs nous léguées par nos ancêtres ont progressivement disparues, les corrupteurs et corrompus sont devenus les privilégiés de la République. Visiblement au Burundi, la corruption est systémique, elle se crée sur les faiblesses du système politique en place en même temps qu'elle l'alimente et le phagocyte. Elle se nourrit de l'opacité et du secret et prospère sur la grande tolérance envers les petits arrangements, les privilèges indus, et les innombrables compromissions du quotidien. La main invisible gouverne et le système persévère dans son repli sur soi par des discours qui mènent à l'isolement total du pays sur la scène internationale.

Cette situation de la mauvaise gouvernance, de la misère, de famine et de maladies endémiques touche fortement la population burundaise plus particulièrement les femmes et les enfants du milieu rural alors que son Gouvernement en place a ratifié la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) à travers la Constitution et les autres lois burundaises. De plus, l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi signé en aout 2000 constitue une base fondamentale en matière de Démocratie et de gouvernance surtout en ses protocoles II et IV qui concernent respectivement la démocratie et la gouvernance ainsi que la reconstruction et le développement.

Ce désastre accable les burundais car le Gouvernement en place a passé outre les

articles de ces textes nationaux et internationaux. Parmi ces derniers, nous citerons respectivement les articles 27, 56 et 69 de la constitution qui stipulent que : « *L'État veille dans la mesure du possible à ce que tous les citoyens disposent des moyens de mener une existence conforme à la dignité humaine* », « *L'Etat a l'obligation de favoriser le développement du pays, en particulier le développement rural.* » et « *Les biens publics sont sacrés et inviolables. Chacun est tenu de les respecter scrupuleusement et de les protéger. Chaque Burundais a le devoir de défendre le patrimoine de la nation. Tout acte de sabotage, de vandalisme, de corruption, de détournement, de dilapidation, ou tout autre acte qui porte atteinte au bien public est réprimé dans les conditions prévues par la loi*.»
De même, l'article 12 du PIDESC a été bafoué en son 1er point et 2ème point alinéa c et d dont le contenu est le suivant : «*1. Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre. 2. Les mesures que les Etats parties au présent Pacte prendront en vue d'assurer le plein exercice de ce droit devront comprendre les mesures nécessaires pour assurer: c) La prophylaxie et le traitement des maladies épidémiques, endémiques, professionnelles et autres, ainsi que la lutte contre ces maladies; d) La création de conditions propres à assurer à tous des services médicaux et une aide médicale en cas de maladie.* »
Enfin, les articles 22 et 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ont été aussi violés par le Gouvernement en place et stipulent que : «*Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.* » et « *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.* »
Vu ces quelques manquements du Gouvernement parmi tant d'autres, l'OLUCOME se demande à quand le soleil apparaîtra pour que le Burundi ait la paix et se remette sur les rails du développement durable ? En tout cas, la lutte

contre la mauvaise gouvernance, la misère, la famine et la corruption au Burundi est un combat à ne pas négliger. Nous croyons que c'est possible de gagner cette guerre quand il y a de la volonté politique.

2. Résumé exécutif

Ce rapport d'activités de l'OLUCOME se résume sur deux grandes parties. Il s'agit des réalisations de l'OLUCOME sous divers domaines d'intervention ainsi que l'impact des actions menées sur la société burundaise. Dans la première partie, les activités ont été centrées sur la sensibilisation sur la gouvernance et la transparence, les différentes contributions de l'OLUCOME dans le processus de la recherche de la paix durable au Burundi et la documentation sur les cas de corruption et de mauvaise gouvernance. La deuxième partie parle de l'impact positif des actions de l'Observatoire dans le domaine politique, économique, social et sanitaire. Le rapport trace enfin les contraintes encourues au cours de l'année 2017 mais qui n'ont pas affecté les activités en général. Il apporte aussi des recommandations au Gouvernement burundais en place, aux politiciens de l'opposition, à la communauté internationale, à la justice burundaise, aux média et à la société civile dans sa diversité.

1. Par rapport à la sensibilisation de la population à la gouvernance et à la transparence, en 2017, la sensibilisation a été réalisée sous deux formes: Sensibilisation de masse et celle à travers les ateliers/formation. La sensibilisation de masse s'est accomplie à travers des émissions radiodiffusées réalisées sur les médias locaux et internationaux qui relayaient les messages publiés par l'OLUCOME à la population. De ce fait, 32 média de la presse écrite et 25 média de la presse parlée ont divulgué des messages de l'OLUCOME. A travers son site web, son compte facebook et twitter, 182 messages ont été livrés aux internautes et depuis le second semestre 2017, 206 internautes ont suivi le réseau social twitter. La sensibilisation par des ateliers a été réalisée à travers deux ateliers, l'un à l'endroit de 10 moniteurs formés sur la surveillance, documentation et rapportage sur les droits relatifs à la santé et à l'éducation dans l'une des communes du Burundi et l'autre à l'endroit de 40 représentants provinciaux de l'OLUCOME dont 27 hommes et 13 femmes. Les moniteurs et les représentants provinciaux qui ont été renforcé en capacités ne ménagent aucun effort pour documenter les violations

des droits socio-économiques dans un contexte très difficile.

2. Quant à la contribution à la recherche de la paix au Burundi, l'OLUCOME n'a pas croisé les bras mais il a parcouru monts et vallées pour contribuer au dénouement de la crise qui a fait chuter déplorablement l'économie et dégradé les relations du Burundi avec les partenaires techniques et financiers. Ainsi, onze publications soit à travers des communiqués de presse ou des correspondances ont été réalisées au cours de l'année 2017. L'OLUCOME a interpellé à la Communauté Est Africaine, à l'Union Africaine ou à l'Union européenne de recommander avec fermeté au Gouvernement du Burundi de suspendre l'amendement de la Constitution en attendant les conclusions des négociations d'Arusha en cours pilotées par l' EAC en collaboration avec la Communauté internationale(ONU,UA,UE, …), d'estomper les assassinats, la révision des lois sur les associations sans but lucratif, sur la presse et sur les Organisations Non Gouvernementales internationales.

L'Observatoire a démontré clairement la situation dans laquelle traverse le Burundi où il est le 1er pays le plus pauvre au monde avec un taux de croissance économique négatif de –1,3 % selon la BAD et un revenu national par habitant et par an de moins de 300 USD selon le FMI. Il a fait savoir que les vraies préoccupations de la population burundaise étaient le respect des accords d'ARUSHA pour la paix et la réconciliation et la lutte contre la pauvreté et la redistribution des ressources alors que les préoccupations du gouvernement et ses alliés sont la suppression des mandats présidentiels et les restrictions des libertés publiques. Il a demandé aux parties prenantes que le mieux serait de prendre le taureau par les cornes au lieu de le prendre toujours par les sabots en exigeant aux politiciens burundais et au Gouvernement de dialoguer sans conditions faute de quoi les sanctions devraient être prises. A travers le document, intitulé« *Position de l'OLUCOME face à la crise actuelle du Burundi : causes, conséquences et solutions* », l'Observatoire a démontré l'origine de certaines mauvaises réactions et le développement de la crise de leadership au sein de la classe politique actuelle. Ainsi, l'Observatoire a proposé pas mal de solutions à court, moyen et long terme.

3. Par rapport au traitement des dossiers de corruption et de mauvaise gouvernance, 40 cas de corruption ont été traités sur 183 cas enregistrés et

l'Observatoire estime que ces derniers ont causé un préjudice financier à l'Etat de 281,95 milliards de Francs burundais. Cependant, malgré des contraintes liées au contexte politique très difficile , les cas enregistrés au cours de l'année 2017 sont concentrés dans le secteur de la gestion des devises, des droits de douanes, de la TVA, taxes, redevances administratives et contributions forcées, de la gestion des produits pétroliers et médicaments, de l'électricité, des marchés publics, des fonds de l' AMISOM, des ressources minières , du fléau de l'épidémie du paludisme et de la famine, de la gestion du secteur de l'éducation et de la mauvaise gestion de la chose publique à travers les prières présidentielles. L'Observatoire s'est aussi inscrit en faux contre les mauvaises habitudes des autorités qui se cachent derrière des lois taillées sur mesure pour y tirer leurs propres intérêts par le biais de versements des contributions et taxes. Après documentation, l'OLUCOME a informé la population à travers 8 publications dont 6 ci-après :

a. Quant à la gestion des marchés publics, beaucoup d'irrégularités se sont remarquées et certaines autorités publiques se trouvent tremper dans l'octroi des marchés publics en violation grave des procédures de passation établies. L'OLUCOME a alors rendu public 5 dossiers dont celui de la société BCCO pour la salubrité en Mairie de Bujumbura, celui de la requête d'un crédit du Gouvernement du Burundi à la banque Chinoise « Exim Bank », celui de 10 contrats coûteux, illégitimes, illégaux, odieux et insoutenables signés par le Burundi, celui de deux contrats qui concernent certains dirigeants de la société BBS qui est une société mixte dont l'ONATEL possède une grande part d'actions, celui des marchés publics attribués illégalement, corruption et détournement des fonds d'une subvention de 103.526.529BIF (630.231,55 dollars américains) octroyés au Conseil National de Lutte contre le Sida qu'il est exigé d'ailleurs de remettre ainsi que celui de l'octroi en cascade des permis d'exploration et d'exploitation des ressources minières au Burundi à des firmes étrangères sans aucune augmentation de revenus issus de ce secteur dans le budget général de l'Etat. Dans ce secteur minier, cinq sociétés ont versé un montant de 2, 300, 000 dollars US sur un compte de dépenses (appui aux bonnes initiatives) de la Présidence de la République du Burundi qui échappe toute forme de contrôle.

b. Pour la gestion du secteur de l'éducation, des mesures brutales et incohérentes infligées aux élèves des écoles secondaires et par ricochet aux parents de ces élèves ont été prises par la Ministre ayant l'éducation dans ses attributions. C'est par l'ordonnance ministérielle n° 610/1509, articles 3 et 4 qu'elle a exigé que désormais les frais scolaires dans les écoles post-fondamentales s'élèvent à 7000 Fbu par trimestre/par élève externe et de 15 000 Fbu par trimestre/par élève interne, soit une augmentation de 87.5% pour un élève interne et de 40% pour un élève externe. En plus, les directeurs des établissements scolaires ne cessent de demander d'autres frais supplémentaires à savoir les frais de rémunération des veilleurs, les frais d'achat des bancs pupitres, les frais d'achat des livres, les contributions de construction des écoles ou/et de stades, les frais de renforcement pour les professeurs. Aussi, la ministre en charge de l'éducation nationale a fixé une redevance administrative pour l'inscription des autodidactes à l'Examen d'Etat d'un montant de 50.000fbu dans un pays qui prône l'éducation pour tous.

c. Quant au fléau de la famine et de l'épidémie du paludisme, **deux positions sont émises par un seul Gouvernement sur le fléau de la famine extrême** qui a déjà emporté 5000 vies humaines au Burundi dans 14 mois selon les données de l'OMS publiées par OCHA. Comparé à la même période en 2016, il y avait eu une augmentation de 13% des cas du paludisme. L'année 2017 a débuté avec l'arrivée du Burundi dans la phase humanitaire car l'insécurité alimentaire était alarmante où selon l'Indice de la faim dans le monde, près d'un ménage burundais sur deux (environ 4,6 millions de personnes) souffrait d'insécurité alimentaire (PAM, 2016). Et d'après le rapport d'OCHA, au cours de l'exercice de 2016, le Budget Général de l'Etat avait chuté respectivement de 14% dans le secteur de l'agriculture, de 30% dans le secteur de l'Education, de 54% dans le secteur de la santé, de 64% dans le secteur des droits de l'homme et de 72% dans le secteur de l'eau.

Suite à la famine et à la pauvreté qui frappent sérieusement la population burundaise à cause de la crise politique d' avril 2015 due à la présentation de la candidature de Pierre Nkurunziza aux présidentielles pour briguer le 3ème mandat , des actions horribles se sont manifestées au cours de l'année. A

titre d'exemple, dans moins de deux semaines du mois de novembre 2017, cinq enfants ont été attrapés par les cultivateurs en train de voler dans leurs champs et dans les casseroles et ces derniers les ont punis sauvagement en enterrant certains tout leur corps excepté leurs têtes étant en vie et en amputant les bras des autres. Bref, la famine et la misère extrême au Burundi ont incité les enfants de voler et aux cultivateurs et aux parents d'adopter des punitions inhumaines et déplorables aux enfants.

d. Concernant le pouvoir de l'ombre et dégradation de la situation socio-économique, le Président de la République Pierre Nkurunziza a lui-même interpellé les dirigeants du parti CNDD-FDD qu'ils rendront compte de tous les manquements observés dans l'exercice de leurs fonctions car ils font des faits ignobles en matière de corruption, couchent avec les élèves des écoles primaires qui tombent enceintes, font du concubinage, détruisent les foyers des autres à cause de la prostitution, volent des médicaments et triquent le redéploiement des enseignants, détournent les parcelles des orphelins et leurs aides en matériaux de construction, pratiquent la fraude, etc. Ainsi, l'OLUCOME n'a pas tardé à demander de les traduire en justice si la loi anticorruption n'est pas un épouvantail. Aussi, le désordre et le laissez-faire règnent dans les services publics plus particulièrement dans ceux de la collecte de diverses taxes et cotisations indues entre autres pour la sécurité, la construction des stades, des permanences du parti CNDD-FDD. Des gens non reconnu par l'administration qui se nomment comme des envoyés spéciaux de Mutama (le Sage) collectent des taxes sur les barrières tendues sur les routes. Ils sont presque toujours relâchés après leur arrestation à cause de ce pouvoir de l'ombre qui dirige le pays**.** La population burundaise en est marre aux discours politiques des dirigeants burundais sans actes concrets car actuellement, la dette intérieure est plus de 1500 milliards de fbu si on ignore les intérêts. Aussi, par rapport à d'autres pays de l'Afrique, le Burundi a un revenu par habitant très regrettable car il était en 2016 à 284 dollars par an et par habitant, c'est-à-dire moins d' 1 dollar par jour et par habitant, tandis que pour le Rwanda, il était de plus de 700 dollars, le Burkina-Faso à plus de 650 dollars, l'Ouganda à 600 dollars, le Kenya à 1678 USD et la Tanzanie à 1040 USD selon les données de FMI en 2017.

e. Par rapport à la mauvaise gestion et malversations à travers les fêtes et prières présidentielles, l'OLUCOME s'est fustigé contre la célébration des

multiples fêtes au niveau national, qui font chuter l'économie Burundaise qui est déjà moribonde. En organisant ces prières, le CNDD-FDD étant le parti au pouvoir mobilisait la plupart de fonctionnaires de l'Etat à quitter leur service pendant les heures de travail et certains moyens financiers et matériels qui sont utilisés, proviendraient d'une façon ou d'une autre de l'Etat d'autant plus que près de cent véhicules de l'Etat auraient été déployés à cet effet. Néanmoins, l'OLUCOME soutient à 100% que la population burundaise et les autorités organisent des prières si celles se tiennent pendant les weekends sans toutefois gaspiller les fonds de l'État et le temps dans un pays plus pauvre comme le Burundi.

f. Quant au budget général de l'État et la gestion des fonds de l'AMISOM, l'Observatoire a analysé et critiqué l'exercice de vote des budgets fantaisistes, irréalistes et dépouillant le pauvre citoyen burundais. Le Gouvernement a annoncé que le budget de 2018 serait financé à plus de 80% des ressources propres. L'Observatoire considère que les chiffres présentés par le Ministre en charge des finances publiques sont biaisés, irréalistes et fantaisistes s'il se réfère aux prévisions budgétaires des années antérieures. En effet, les charges du budget de l'Etat exercice 2017 sont évaluées à 1326.8 milliards de Fbu. Selon les mêmes prévisions de ce budget, de l'Etat exercice 2017, ces dépenses du budget sont financées par des ressources internes de 786.6 milliards de Fbu soit 59.28% du budget général de l'Etat 2017. Bien plus, les dons ne s'évaluent qu'à 366.05 milliards de Fbu soit 27.5% du budget de 2017 tout en sachant que le déficit de ce budget est de 174.1 milliards de Fbu soit 13.1% du budget de l'Etat de 2017. A cet effet, l'OLUCOME se demande pourquoi le Gouvernement se vante que son économie progresse au lieu d'accepter plutôt qu'elle a reculé et à travers ce projet de loi de finances de 2018, le Gouvernement suce avec sa dernière énergie le contribuable burundais car les 11 nouvelles taxes de budget 2017 ont été reconduites pour le budget 2018 et ce qui est grave, le Gouvernement a ajouté 21 autres nouvelles taxes pour ce projet de loi de finances 2018 selon la Cour des comptes burundais**.**

4. Par rapport aux actions de plaidoyer, l'OLUCOME a reçu des opportunités de participer dans différentes sessions internationales et a présenté ses doléances

face à la dégradation continuelle de la situation socio-économique au Burundi lors de ces différentes sessions organisées soit à Genève ou à Vienne. Il participait avec un objectif de tirer la sonnette d'alerte sur la précarité de la situation socioéconomique contrairement au langage politique mensonger des autorités burundaises et plaider afin que l'aide financière soit octroyée directement à la population burundaise en attendant le rétablissement des relations avec les dirigeants burundais.

5. Enfin, quant à l'impact des actions de l'OLUCOME, sur le plan politique, à la proposition de solutions de l'OLUCOME à la grave crise actuelle au Facilitateur, ce dernier a demandé au Gouvernement du Burundi d'arrêter le processus d'amender la Constitution du Burundi et le Gouvernement l'a suspendu momentanément même s'il a repris le processus vers la fin de l'année. Ainsi, pas mal de points ont été reconsidérés par la Facilitation et pour la première fois depuis le début de ce dialogue inter burundais externe, les principaux acteurs politiques, les représentants des partis politiques, des groupes religieux, de la société civile, des femmes et des médias du Burundi qui ont pris part à la 4ème session ont abouti à des points de convergence et de divergence sur les 8 questions étudiées. Enfin, sur le plan économique, certaines autorités ont redressé des situations grâce au plaidoyer de l'OLUCOME.

6. Malgré les contraintes rencontrées ancrées sur le contexte actuel sociopolitique et intimidations formulées par les différentes autorités burundaises dont le Ministre à la présidence en charge de la bonne gouvernance ou du géo politologue Luc Michel, l'OLUCOME a continué son travail. Il a d'ailleurs formulé des recommandations dans ce présent rapport.

Au Gouvernement en place du Burundi de :

-Conclure le plus rapidement possible le dialogue inter burundais externe dans le but d'entamer les activités de reconstruction et de développement socio-économique du pays ;
- Se réserver d'amender la Constitution burundaise en attendant les conclusions des négociations externes en cours ;
- Evaluer la mise en œuvre de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation ;

- Commanditer un audit sur l'efficacité gouvernementale, l'exploration des minerais et la traçabilité de tous les montants qui en sont issus et la part du Gouvernement sur les fonds de l'AMISOM ;
- Tracer un canal de financement avec les partenaires pour permettre le soulagement de la misère extrême et les maladies qui menacent les citoyens burundais qui ne savent pas sur quel pied danser.

Au parlement de :

- Jouer véritablement leur rôle de contrôle de l'exécutif ;
- Privilégier les intérêts de la population dans le vote des lois et la ratification des accords internationaux ;
- Voter les lois qui mettent avant l'intérêt de la population et non taillées sur mesure des intérêts de quelques-uns.

A la Communauté internationale :

L'OLUCOME demande de :

- Apporter au peuple burundais directement son soutien tant moral, matériel que financier pour subvenir à ses besoins et services vitaux ;
- Prendre des mesures qui s'imposent en vue de forcer les protagonistes politiques burundais de conclure un accord politique additionnel à l'accord d'Arusha pour résoudre la grave crise politique en cours ;

Au politiciens de l'opposition burundaise de :

- De se consolider et se renforcer mutuellement en créant un cadre d'action et de concertation en vue de parvenir à une opposition réellement visionnaire et capable de barrer la route à toute forme de mauvaise gouvernance causée par un Gouvernement qui n'utilise pas le document de référence en matière de développement et reconstruction d'un Burundi respecté ;
- Mettre de côté les intérêts personnels et privilégier l'intérêt du peuple

burundais

A la société civile dans sa diversité :

- Continuer à jouer véritablement son rôle de vigilance citoyenne et de défense pour les droits humains;
- Créer des coalitions selon les domaines d'intervention pour une efficacité au service de la population.

Et enfin à la justice burundaise de :

- Sortir de son mutisme et assumer son indépendance constitutionnelle en refusant l'immixtion et l'intimidation de l'exécutif ;
- Eviter de tomber dans le collimateur des corrupteurs.

3. Présentation et vision de l'OLUCOME

L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Économiques « **OLUCOME** » est l'une des organisations de la société civile burundaise sans but lucratif agréée le 27/12/2002 par Ordonnance Ministérielle n°530/1024. Il est né d'un constat, qui a suscité l'attention des membres fondateurs, de l'étendue sans cesse croissante de la corruption et de la mauvaise gestion des ressources matérielles, économiques, financières et naturelles du Pays. Il possède des antennes dans toutes les provinces du pays et à l'extérieur du pays. L'OLUCOME a implanté et redynamisé les groupes locaux de surveillance dans toutes les communes du pays.

L'OLUCOME ne cesse de rêver un Burundi sans corruption ni malversations et guidé par l'État de droit dans tous les domaines. Il opère sur l'objectif global **de combattre la corruption et les malversations économiques et financières** commises au Burundi en vue de contribuer à la promotion de la bonne Gouvernance, seule garante d'un développement durable et intégral du pays.

PREMIERE PARTIE

I. *Réalisations de l'OLUCOME sous divers domaines d'intervention*

Au cours de l'année 2017, l'OLUCOME a réalisé diverses activités dans les domaines d'interventions tels que la sensibilisation, la formation et information, la contribution à la recherche de la paix au Burundi et le traitement des dossiers liés à la corruption et à la mauvaise gouvernance dans différents secteurs de la vie nationale. Il a aussi mis l'accent particulier sur le suivi et l'analyse du budget général de l'Etat, des actions de plaidoyer en partenariat avec les organisations de défense des droits humains nationales et internationales qui opèrent dans le domaine de la gouvernance et transparence .

I.1. Du domaine de la sensibilisation, information et formation

La sensibilisation a pour objectif d'éduquer et de conscientiser la population sur les méfaits de la corruption et les malversations économiques afin que cette dernière dénonce les cas de corruption à l'OLUCOME ou aux institutions étatiques de lutte contre la corruption et laisse de côté le comportement de corrompre ou d'être corrompu. Pour l'année 2017, cette activité s'est accomplie notamment à travers des émissions radiodiffusées réalisées sur les médias locaux et internationaux qui relayaient des messages à la population. L'activité de sensibilisation, information et formation a été réalisée sous deux formes : La sensibilisation de masse à travers les médias, le site web de l'OLUCOME et les réseaux sociaux ainsi que la sensibilisation via les ateliers de formations et renforcement des capacités.

I.1.1. La sensibilisation et information de masse

Cette activité s'est accomplie à travers des émissions radiodiffusées réalisées sur les médias locaux et internationaux. Après le traitement des dossiers de corruption et de mauvaise gouvernance, l'OLUCOME utilisait lors de la sensibilisation sur la position de l'OLUCOME face à la crise politico-socio-économique, les média locaux et internationaux pour relayer les résultats des dossiers documentés. Pour cette année, 32 média de la presse écrite et 25 média de la presse parlée ont divulgué des messages de l'OLUCOME.

Aussi, l'OLUCOME possède le site web : www.olucome.bi, la page facebook et a créé son compte twitter (@olucome_burundi) en vue d'étendre son réseau de sensibilisation. A cet effet, 182 messages ont été livrés aux internautes et depuis le second semestre 2017, 206 internautes ont suivi ce réseau social.

I.1.2. La sensibilisation à travers les ateliers de renforcement des capacités

Durant l'année 2017, l'OLUCOME a effectué deux ateliers pour le renforcement des capacités de ses moniteurs et représentants des groupes locaux de surveillance de toutes les provinces du Burundi. Ainsi, à travers le projet "*amélioration de la situation des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) en général et des droits à la santé, à l'éducation et à une protection et une assistance familiale en particulier*", l'OLUCOME a mené un atelier de coaching collectif des moniteurs dans l'une des communes du pays à l'endroit de 10 moniteurs formés sur la surveillance, documentation et rapportage sur les droits relatifs à la santé et à l'éducation. Il a poursuivi cette activité par deux séances de coaching individuel en vue d'amener les moniteurs à effectuer efficacement le travail de SDR. A cet effet, quatre cas tendant aux violations des droits à la santé et à l'éducation dans cette commune ont été rapportés au cours du quatrième trimestre 2017. Suite à ces activités, il a été permis à l'Observatoire de plaider à l'endroit de la population auprès des autorités administratives communales et des représentants des secteurs de la santé et de l'éducation. Actuellement, les administratifs commencent à effectuer quelques actions dans le but de mettre en œuvre certaines recommandations formulées au cours de l'année précédente.

Aussi, au mois de mars 2017, l'OLUCOME a organisé un atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités sur les méthodes de monitoring et de plaidoyer à l'endroit de 40 représentants provinciaux de l'OLUCOME dont 27 hommes et 13 femmes. Au cours de l'atelier, l'OLUCOME a mis l'accent particulier sur le contexte difficile de travail actuel en matière de monitoring sur les violations des droits humains au Burundi.

I.2 De la contribution à la recherche de la paix au Burundi

Le Burundi traverse une période de grave crise socio-économique et politico-sécuritaire depuis avril 2015. Cette dernière a été provoquée par le 3ème mandat du président Pierre Nkurunziza en violation de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation et de la constitution. En vue de trouver des solutions durables à cette grave crise, les pourparlers inter burundais ont été engagés et tenus à Bujumbura au Burundi, à Kampala en Ouganda et à Arusha en Tanzanie par les Facilitateurs mandatés à cette fin. Cependant, jusqu'à l'heure de la rédaction de ce rapport les clauses de ces derniers n'ont pas encore été conclues.

Pour donner sa contribution dans ce processus de la recherche de la paix au Burundi, l'OLUCOME n'a pas croisé les bras et a parcouru monts et vallées pour contribuer au dénouement de la crise qui a fait chuter déplorablement l'économie et dégradé les relations avec les partenaires techniques et financiers. Il a sorti **10 publications** reprises sommairement dans les références ci-après:

1. Par le communiqué de presse de l'OLUCOME sorti en date du **18 février 2017,** l'OLUCOME a précisé que la Médiation, l'ONU, la Communauté Est Africaine, l'Union Africaine et l'Union Européenne devraient recommander avec fermeté au gouvernement du Burundi en place, d'arrêter l'amendement de la Constitution en attendant les conclusions des négociations d'Arusha. En se basant sur une brève image négative de la situation économique du moment où le Burundi est classé 1er pays le plus pauvre au monde avec un taux de croissance économique négatif de – 1,6% par rapport au Produit Intérieur brut , un revenu national par habitant et par an de moins de 300 USD, l' OLUCOME a fait savoir que les vraies préoccupations de la population burundaise étaient le respect des accords d'ARUSHA pour la paix et la réconciliation et la lutte contre la pauvreté alors que les préoccupations du gouvernement et ses alliés sont la suppression des mandats présidentiels et les restrictions des libertés publiques. L'Observatoire a demandé ainsi aux Chefs d'États de la Communauté Est Africaine (CEA) qui devraient se réunir en fin février 2017 dans leur sommet, aux membres du Conseil de sécurité de l'ONU, à l'Union Européenne et à l'Union Africaine d'exiger au Gouvernement burundais d'arrêter la révision des lois en cours au Burundi plus particulièrement la Constitution du Burundi jusqu'à la fin des pourparlers inter burundais externes d'Arusha, d'estomper les assassinats, la révision des lois sur les

associations sans but lucratif, sur la presse et sur les Organisations Non Gouvernementales internationales.

2. A travers le communiqué du **2 avril 2017**, l'OLUCOME a fait appel aux politiciens plus particulièrement au gouvernement de trouver dans l'urgence la solution à la grave crise politique actuelle. Il s'indigne profondément de la grave crise politique burundaise qui perdure sans aucune solution en perspective. C'est cette grave crise qui a occasionné des retombées négatives sur la vie des citoyens burundais et de ce fait le Burundi a connu un recul important sur le plan économique. L'OLUCOME a documenté ainsi les données actualisées sur le Budget Général de l'Etat, en rapport avec la dépréciation monétaire et le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant. Il a ainsi recommandé d'une part au Gouvernement que la constitution burundaise et les accords d'Arusha soient respectés et ne soient amendés et d'autre part aux pays de l'EAC de prendre le taureau par les cornes au lieu de le prendre toujours par les sabots en exigeant aux politiciens burundais et au Gouvernement de dialoguer sans conditions faute de quoi les sanctions devraient être prises.

3. Via ce communiqué de presse **n° 011/olucome/05/2017 du 18 mai 2017** portant demande de l'OLUCOME aux présidents de l'EAC de donner une résolution ferme sur la crise persistante au Burundi au cours du sommet annoncé des chefs d' Etats de la Communauté de l'Afrique de l'Est en date du 19 au 20 Mai 2017 à Dar-es-Salaam, l'OLUCOME avait plaidé pour que la question sur la crise actuelle au Burundi figure à l'agenda. L'OLUCOME s'insurgeait contre les préoccupations actuelles des politiciens burundais et des autorités en place qui se préoccupent beaucoup de l'amendement de la Constitution burundaise spécialement en ce qui est des mandats présidentiels alors que les citoyens se préoccupent surtout de comment ils puissent satisfaire les besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se vêtir et se faire soigner).Il a présenté la situation socioéconomique actuelle pour contribuer à la résolution de la crise actuelle au Burundi. L'OLUCOME a transmis aux Chefs d'Etats de l'EAC, à la Facilitation dans la crise burundaise et à d'autres partenaires un document traitant dans l'impartialité la question du Burundi intitulé : « Position de l'OLUCOME face à la crise actuelle du Burundi : causes, conséquences et solutions.». Enfin, l'OLUCOME s'est indigné profondément de voir combien la population souffre énormément sans savoir d'où proviendra leur

salut car les dirigeants en place qui devraient résoudre ces problèmes au pays ne s'attelaient qu'à chercher des moyens de se maintenir au pouvoir. A cet effet, l'Observatoire a demandé en premier lieu aux Présidents de l'EAC de prendre la question en main et de sortir une résolution ferme contraignant toutes les parties en conflit particulièrement le Gouvernement du Burundi de participer dans les pourparlers externes faute de quoi des sanctions seront infligées aux contrevenants, en second lieu d'arrêter le processus d'amendement de la Constitution par le Gouvernement en place jusqu'au moment où les conclusions des pourparlers externes l'autorisent, en troisième lieu de préciser que la période de ces pourparlers ne dépasse pas la fin du mois de juin 2017 et en quatrième lieu de prendre une décision sur la participation inclusive de tous les vrais protagonistes dans la crise burundaise.

4. A travers le communiqué de presse **n° 012/olucome/05/2017 du 23 mai 2017** portant sur l'attente de l'OLUCOME non atteinte par rapport aux résolutions du 18ème sommet ordinaire des chefs d'Etats de l'EAC, l'OLUCOME a remercié les Chefs d'Etats d'avoir reçu et adopté le rapport sur les pourparlers externes présenté par le Co-Facilitateur Son Excellence Benjamin William Mkapa. Cependant, l'OLUCOME est resté sur sa soif par rapport à la non satisfaction des besoins fondamentaux du citoyen Burundais. Dans ce communiqué, l'OLUCOME s'est exprimé sur la demande de l 'EAC par le biais de son Président en exercice son Excellence Yoweri Kaguta Museveni à l'Union Européenne de lever les sanctions prises à l'encontre du Burundi pour permettre au Burundi de signer un accord de partenariat économique entre les pays de l'EAC et l'Union Européenne. Ainsi, l'Observatoire ne soutient pas les sanctions pour le Burundi car ces sanctions génèrent des méfaits inédits sur la vie du pauvre citoyen burundais. Cependant, les accords de Cotonou qui lient l'Union Européenne et les Etats ACP dont le Burundi devraient être respectés d'abord et ensuite continuer les consultations avec l'Union Européenne pour qu'ils puissent se convenir sur des solutions communes à mettre en application en vue d'une bonne continuité de la coopération entre le Burundi et l'Union Européenne.

5. Par la correspondance **du 26 juin 2017** adressée à Son Excellence Monsieur William Benjamin Mkapa, Ancien Président de la République Unie de Tanzanie et Co-facilitateur dans le dialogue inter burundais, l'OLUCOME en collaboration

avec trois organisations intervenant dans le domaine socio-économique et développement ont soulevé des inquiétudes relatives à la période projetée des pourparlers inter burundais externes qui pourrait ne pas être respectée. En effet, le Co-facilitateur avait annoncé en 2016 que les pourparlers inter burundais externes devraient se terminer à la fin du mois de juin 2017. Or, en tenant compte du temps restant, il a été souligné que cette date projetée va arriver sans que l' accord issu de ces pourparlers ne soit pas conclu alors que les citoyens burundais continuent à survivre dans la misère sans précédent avec un sentiment de peur généralisée. Ainsi, ces organisations dont l'OLUCOME ont demandé à Son Excellence Monsieur Benjamin William Mkapa de mener d'autres actions supplémentaires pour arrêter le processus d'amender la Constitution burundaise et de faire tout ce qui est possible pour ramener les contrevenants à la table de dialogue et au cas contraire, de prendre des mesures qui s'imposent à tout radical contrevenant dans le but de répondre aux besoins criants d'une grande majorité de la population burundaise vivant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

6. A travers l**a correspondance 015/OLUCOME/07/2017 du 10 juillet 2017**, l'OLUCOME a demandé une proposition d'un préaccord entre les protagonistes burundais. Il a signifié à la médiation qu'il a pu constater que certains protagonistes dans la crise burundaise actuelle cherchent souvent des raisons pour faire traîner ce processus de dialogue chacun dans son camp en visant ses propres intérêts sans se soucier du citoyen qui mène une vie très misérable soit au Burundi soit dans les camps de réfugiés. Ce pré-accord devrait tenir en compte des conditions préalables pour une véritable résolution pacifique de la grave crise burundaise ci-après : l'arrêt immédiat des violences et des discours de haine ; la suspension immédiate du processus de révision de la Constitution dans le contexte actuel de crise ; la suspension des activités de l'actuelle Commission Vérité et Réconciliation au Burundi ; l'arrêt de la révision du Code de procédures pénales, la suspension de la loi sur les volontaires civiles réservistes en temps de guerre ainsi que d'autres lois qui limitent la jouissance des libertés publiques ; la définition objective du conflit burundais et du contexte sécuritaire ; l'identification objective de véritables protagonistes au conflit burundais et la levée des mandats d'arrêts internationaux émis depuis la crise de 2015. Cette demande a été formulée dans l'esprit de plaider pour la population burundaise qui continue à croupir dans une misère sans nom et sans espoir d'en sortir d'une part et dans le but de s'atteler

directement aux questions de la bonne gouvernance, des libertés publiques et de développement socio-économique durable du Burundi d'autre part.

7. Par le communiqué de presse n° 030 /OLUCOME/11/2017 publié en date du 22/11/2017, l'OLUCOME s'est exprimé en suggérant que l*e* dialogue inter burundais externe doit être inclusif et paritaire. Il faisait environ dix mois qu'une session n'eut pas lieu dans le cadre de la résolution de la grave crise burundaise de depuis avril 2015. Et au cours de la période de dix mois, l'Observatoire ne cessait de rappeler que la reprise dudit dialogue est une nécessité urgente pour tant des burundais qui continuent à souffrir énormément tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. L'OLUCOME détenait des informations selon lesquelles le nombre des invités à cette prochaine session serait disproportionnel par rapport aux deux parties en conflits .Il s'agissait d'une partie qui soutient que les accords d'Arusha ne soient pas enterrés et que la constitution burundaise ne soit pas amendée sans considérer les clauses des pourparlers externes d'une part et une autre partie qui soutient que les accords d'Arusha tombent dans les oubliettes et que la constitution burundaise soit amendée sans tenir compte des conclusions du dialogue inter burundais externe d'autre part.

8. A travers la correspondance **n°029 /OLUCOME/11/2017 du 03 novembre 2017**, l'OLUCOME a demandé au Co-facilitateur dans le dialogue inter burundais une suite réservée aux pourparlers après l'adoption par le Conseil des Ministres burundais du projet de la Constitution burundaise. Il lui a signifié que l'adoption du projet d'amendement de la constitution du Burundi par le Gouvernement en place est un message clair de lui dire qu'il faut oublier le dialogue conduit par l'East African Community (EAC). Le projet de constitution a été adopté mardi le 24 octobre 2017 par le Conseil des Ministres. Néanmoins, cette action a été effectuée alors que le Facilitateur avait adressé au Gouvernement burundais de ne pas amender ladite Constitution avant la fin du dialogue inter burundais externe. L'OLUCOME a démontré noir sur blanc que mettre dans les oubliettes les accords d'Arusha serait de faire reculer le Burundi dans les années d'avant son indépendance. Ainsi, le projet d'amendement de la constitution burundaise déjà adopté par le Conseil des Ministres modifie largement ce qui est dit dans les accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. De ce fait, l'OLUCOME lui a demandé d'user de sa sagesse pour convaincre le

Gouvernement et le parti CNDD-FDD de s'abstenir à continuer le processus en marche d'amendement de la constitution burundaise en attendant les conclusions du dialogue. Par ailleurs, l'OLUCOME lui a révélé que certains points de ces accords d'Arusha n'ont pas encore été mis en application à l'instar des questions sur la bonne gouvernance, la justice et l'économie. Or, il était le moment de redresser cette situation relative à la bonne gouvernance, à la justice et à l'économie.

9. Dans la lettre **n°31/OLUCOME/12/2017 du 14 décembre 2017** adressée au Co-Facilitateur dans le dialogue inter burundais, l'OLUCOME demandait au Facilitateur et à l'Union Africaine, à l'Union Européenne, aux Nations Unies et plus particulièrement à l'East African Community, d'agir le plus rapidement possible face au référendum de la Constitution de la République du Burundi. L'OLUCOME avait appris, avec une très grande surprise, à la date de clôture de la 4ème session des pourparlers externes à NGURDOTO à Arusha que le Gouvernement du Burundi avait organisé au 12 décembre 2017 le lancement officiel des activités relatives au Référendum à Bugendana. Ce qui a étonné l'OLUCOME est que le Gouvernement en place, au lieu de s'atteler à trouver des solutions durables aux problèmes pertinents qui hantent les citoyens burundais entre autres les problèmes de l'extrême pauvreté, de lutte contre la corruption, de chômage, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, ce dit gouvernement s'acharne pour amender coûte que coûte la constitution du Burundi spécialement en ce qui est de la limitation des mandats en vue de défendre les intérêts d'un individu ou d'un groupe d'individus au détriment d'une multitude des citoyens burundais.

A cette 4ème session des pourparlers externes, les principaux acteurs politiques, les représentants des partis politiques, des groupes religieux, de la société civile dont l'OLUCOME, des femmes et des médias du Burundi qui ont pris part à ladite 4ème session ont abouti à des points de convergence et de divergence sur les 8 questions étudiées dans 4 groupes. **Par exemple, par rapport à la constitution du Burundi, le point de convergence était un engagement vis-à-vis de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et de la Constitution du Burundi en tant que fondement d'une paix, sécurité et stabilité durables alors que le point de divergence était le respect du droit souverain des burundais de modifier la constitution. Toutefois, une telle modification devrait être inclusive**

et constituer le produit d'un consensus.

S.E Le Facilitateur dans la crise burundaise *S.E Benjamin William Mkapa salue les participants Aux pourparlers inter burundais externes*

10. Pour contribuer à la résolution de la crise burundaise, l'OLUCOME a préparé aussi et transmis **en date du 8 mai 2017** à la médiation dans la crise burundaise et à la population burundaise un document intitulé « ***Position de l'OLUCOME face à la crise actuelle du Burundi : causes, conséquences et solutions* ».** Ainsi, le document rappelle d'abord les valeurs d' Ubuntu et d' ubushingantahe qui ont toujours caractérisé les burundais d'alors et retrace le mauvais passé des crises cycliques vécu par les burundais qui a laissé des séquelles chez certaines autorités actuelles et ces séquelles sont à l'origine de certaines mauvaises réactions et ont ainsi développé la crise de leadership au sein de la classe politique actuelle. Ce document identifie les acteurs internes et externes provocateurs des crises cycliques qui ont endeuillés les burundais. Parmi ceux-ci les hauts gradés de l'armée dont les Généraux et leurs lieutenants qui gouvernent dans l'ombre le pays à la place des autorités officielles, les colonisateurs et certains partenaires techniques et financiers. Il propose ainsi dans cette présente crise, à toute partie impliquée dans la recherche de la paix au Burundi, des solutions qui devraient être prises en vue de faire face aux causes profondes de la crise actuelle pour que les citoyens burundais ne retombent plus dans ces cycles de violences et du sous-

développement. A cet effet, l'Observatoire propose pas mal de solutions à court, moyen et long terme.

11. Les organisations dont l'OLUCOME, la SOFEPA et le PARCEM avaient été invité et participé à la 4ième session du dialogue inter burundais. Ainsi, elles ont rédigé un document qui relate les contributions des organisations de la société civile et des femmes du Burundi au sujet des huit (8) points de l'agenda analysés au cours de la quatrième session du dialogue inter-burundais tenu à Arusha du 27 novembre au 8 décembre 2017. Elles ont d'abord exprimé que certaines préoccupations devraient être résolues pour que ce dialogue puisse réussir et aboutir à des solutions plus durables. Celles-ci sont : l'inclusivité qui reste un défi dans le processus actuel et l'engagement de dialoguer avec bonne foi avec les protagonistes. Plus un constatent que le Peuple Burundais est fatigué et ne doit pas être pris en otage par une classe politique aux intérêts égoïstes. Ainsi, les organisations de la société civile indépendante présentes se sont exprimées par rapport aux 8 points dont : La situation sécuritaire et l'engagement à mettre fin à toutes les formes de violences, l'engagement pour l'état de droit et la fin de l'impunité, le statut et la mise en oeuvre de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, le renforcement de la culture démocratique et l'ouverture de l'espace politique, les problèmes sociaux et humanitaires, l'impact de la crise sur l'économie, la mise en œuvre des décisions du sommet de la Communauté de l'Afrique de l' Est du 6 juillet 2015 sur la formation d'un Gouvernement d'unité nationale ainsi que les relations entre le Burundi et ses voisins et d'autres partenaires.

I.3 Du traitement des dossiers de corruption, de mauvaise gouvernance par les pouvoirs publics

Dans son combat quotidien, l'OLUCOME a adopté une stratégie importante qui consiste à **enquêter** sur les faits se rapportant à la corruption et aux malversations économiques et en **informer** la population. Cette méthode rentre dans le cadre de la contribution à la bonne gouvernance. En effet, l'Observatoire l'utilisait dans le processus de sensibilisation et de dissuasion par voie de dénonciation mais actuellement, certains individus des services de l'Etat n'hésitent pas à amplifier leurs efforts dans la mauvaise gestion, le détournement et autres maux inhérents à

la mauvaise gouvernance. Étonnamment, les services mis en place chargés de la répression à ces crimes se font sourde oreille. Cette activité de dénonciation s'effectue après avoir fait une investigation plus approfondie et un entretien fouillé avec les concernés pour creuser davantage en vue d'accoucher la vérité.

Au cours de l'année 2017, l'Observatoire a traité 40 cas de corruption sur 183 cas enregistrés et estime que ces derniers ont causé un préjudice financier à l'Etat de 281,95 milliards de Francs burundais. Ces fonds détournés par les corrompus et corrupteurs ci-haut mentionnés montrent à suffisance que la corruption a beaucoup augmenté cette année en comparant les statistiques des rapports de l'OLUCOME des années antérieures d'autant plus que certaines personnes craignent de dénoncer de peur d'être portées disparues ou tuées et les enquêtes sur les cas reçus par l'Observatoire restent difficiles à mieux documentés. Néanmoins, malgré des contraintes liées au contexte politico-sécuritaire, voici quelques cas enregistrés au cours de l'année 2017 et sont concentrés dans le secteur de la gestion des devises, des droits de douanes, de la TVA, taxes, redevances administratives et contributions forcées, de la gestion des produits pétroliers et médicaments, de l'électricité, des marchés publics, des fonds de l' AMISOM, des ressources minières , du fléau de l'épidémie du paludisme et de la famine, de la gestion du secteur de l'éducation et de la mauvaise gestion de la chose publique à travers les prières présidentielles.

I.3.1. La gestion des devises, des droits de douanes, de la TVA, taxes, redevances administratives et contributions forcées.

L'OLUCOME a alerté pour que les devises déjà rares destinées à l'achat des produits sensibles comme les médicaments, les produits pétroliers, les produits alimentaires, les engrais chimiques ne tombent pas dans les mains des privilégiés de la République pour alimenter le marché noir au Burundi. Il s'est aussi inscrit en faux contre les mauvaises habitudes des autorités qui se cachent derrière des lois taillées sur mesure pour y tirer leurs propres intérêts par le biais de versement des contributions et taxes. Après enquête et analyse, l'OLUCOME a informé la population **à travers 8 publications.**

1. **En date du 8 mars 2017,** l'OLUCOME a sorti un communiqué dans lequel il publie les informations à sa disposition selon lesquelles la semaine antérieure à la date de publication de ce document de presse , la Banque de la République du Burundi (BRB) avait mis sur le marché 15 millions de dollars américains destinés aux pétroliers en vue de l'importation des produits pétroliers utilisables sur tout le territoire du Burundi. La BRB aurait respectivement recommandée que 12 millions de dollars américains soient donnés à une seule personne que l'Observatoire a ignoré de dévoiler son nom en ce moment , 800 000 dollars américains à un politicien opérateur économique qui a occupé plusieurs hautes fonctions de la République alors qu'il n'importe pas le carburant, 1 200 000 dollars américains aux autres importateurs restant. Par le biais de ce communiqué, l'Observatoire a également signalé qu'il y a 1.000.000 dollars américains qui n'aurait pas était distribué aux pétroliers.

Bien plus, à travers ce même communiqué, l'OLUCOME a souligné que cette liste a permis une mauvaise orientation de ces devises car au lieu d'être utilisées dans les importations des produits pétroliers, une partie de ces devises a alimenté le marché noir de change d'autant plus que le taux de change officieux était de loin supérieur au taux de change officiel. Un dollar américain se vendait officiellement à 1716,8 fbu au moment où sur le mâché noir, un dollar américain se vendait à 2800 fbu. D'où l'OLUCOME a demandé d'une part à l' autorité monétaire et ministères concernés de privilégier l'intérêt national par rapport aux intérêts de quelques individus en vendant d'une façon juste et équitable le peu de devises détenus par le pays aux importateurs existants et non à des personnes qui n'importent pas et d'autre part, d'éviter d'alimenter le marché noir de devises destinées aux importations des produits sensibles mais plutôt vendre ces devises via les banques commerciales.

2.Par un appel urgent de l'OLUCOME au Gouvernement, à travers le communiqué **n° 09 /olucome/05/2017 du 12 mai 2017,** pour mettre en application la loi n°1/10 du 27 avril 2017 portant amendement d'une disposition de la loi n° 1/10 du 30 juin 2009 portant application du Tarif Extérieur Commun « TEC» de la Communauté Est Africaine, l'OLUCOME a éprouvé beaucoup d'inquiétudes et incompréhensions face à la non application de ladite loi. Il a ainsi suivi avec intérêt le rapport de la commission permanente de l'agriculture, de l'élevage, de

l'environnement, du développement communal et des travaux publics à l'Assemblée Nationale qui demandait au Gouvernement de réduire d'urgence les taxes sur les produits vivriers et d'exonérer ceux en provenance de l'étranger pour qu'ils soient disponibles le plus rapidement possible sur le marché. Après l'analyse du rapport de cette commission et le vote d'une loi y relative par le parlement, le Président de la République a promulgué une loi n°1/10 du 27 avril 2017 portant amendement d'une disposition de la loi n° 1/10 du 30 juin 2009 portant application du Tarif Extérieur Commun « TEC» de la Communauté Est Africaine dont l'article 1 stipule que : « L'article 1er de la loi n° 1/10 du 30 juin 2009 portant application du Tarif Extérieur Commun « TEC» de la Communauté Est Africaine est amandé comme suit : Les marchandises importées en République du Burundi sont passibles des droits de douanes au moment de leur déclaration de mise à la consommation. A titre exceptionnel, pour la période allant du 27 avril au 27 juillet 2017, les denrées alimentaires importées en République du Burundi et dont la liste est fixée par voie réglementaire sont exonérés des droits de douanes.»

Ainsi, jusqu'à la date de publication du communiqué par l'OLUCOME, le Ministre en charge des finances et de la privatisation n'avait pas encore sorti une ordonnance ministérielle qui montre la liste des denrées alimentaires exonérées alors que cette mesure pourrait soulager la misère de pauvreté que souffre la population si bien sûr elle est bien appliquée en diminuant le coût de la vie. D'après les informations que disposait l'OLUCOME, le Gouvernement hésitait de mettre en application la dite loi de peur qu'il va perdre un grand montant des droits de douanes. Ainsi, l'OLUCOME a recommandé au Gouvernement de mettre en place l'ordonnance ministérielle listant les types des denrées alimentaires exonérées conformément à cette loi n°1/10 du 27 avril 2017, de prolonger la durée prévue par la dite loi de trois mois à une année à partir du 27 avril 2017 pour que cette mesure ait un impact positif et réel sur la vie des citoyens burundais ainsi que d'accepter de dialoguer avec ses protagonistes dans les pourparlers inter burundais externes afin de trouver des solutions consensuelles et durables de la famine qui plane sur les Burundais.

3. A travers le communiqué de presse **n°010/olucome/05/2017 du 16 mai 2017,** l'OLUCOME a remercié le Gouvernement du Burundi à travers son Ministre en charge des finances pour le travail accompli de sortir une ordonnance ministérielle N° 540/769/2017 du 12 mai 2017. Cette ordonnance portait sur

l'exonération des droits de douane, de la Taxe sur Valeur Ajoutée et de la Redevance Administrative sur certaines denrées alimentaires en vue de mettre en application la loi n°1/10 du 27 avril 2017 même si l'Observatoire a constaté que la liste des denrées exonérées n'était pas exhaustive. A côté de ces remerciements, l'Observatoire a présenté quelques observations sur ladite ordonnance et de sa rétroactivité. Ainsi, il a demandé au Parlement burundais en premier lieu de mettre en place une commission parlementaire de suivi de la mise en application effective de cette ordonnance ministérielle et de la dite loi du 27 avril 2017 et de faire de son possible pour ramener la période concernée par ladite ordonnance de 3 mois à une année pour qu'elle ait un impact positif et réel chez la population burundaise.

4. L'OLUCOME a documenté le mauvais traitement dont subi les commerçants ambulants. A travers le communiqué de presse **n° 015 /olucome/06/2017 du 19 juin 2017,** l'OLUCOME a exhibé la mauvaise habitude des autorités municipales qui profitent de la mise en application d'une loi pour y tirer leurs propres intérêts en suçant le maigre revenu issu de la sueur du pauvre citoyen. Il a rappelé qu'il avait dénoncé en date du 26 aout 2016 le mauvais traitement dont subi les commerçants ambulants lorsqu'ils sont en train d'exercer leur activité en précisant que certains sont pourchassés, malmenés, fouettés, emprisonnés et d'autres voient leurs marchandises confisquées et ils leur aient demandé par certains policiers de donner des pots-de-vin pour récupérer leurs marchandises confisquées.

A travers ce communiqué, l'OLUCOME a remercié la Mairie pour avoir commencé à mettre en application la loi N° 1/07 du 26 avril 2010 régissant ce commerce ambulant. Par contre, il a trouvé qu'il est incompréhensible, si l'on tient compte du niveau de vie de ces commerçants ambulants qui trouvent à peine les frais de restauration journaliers et qui doivent subvenir à d'autres besoins fondamentaux, de fixer pour eux les frais de 30 000 Francs burundais à verser à la Mairie de Bujumbura et plus les 3000 Fbu de taxe mensuelle pour avoir l'autorisation d' opérer légalement. L'OLUCOME a le droit de dire que les autorités burundaises se cachent derrière la dite loi pour demander des fonds non prévus à ces commerçants ambulants à l'instar des frais d'achat des gilets à un prix exorbitant oscillant entre huit mille Francs burundais et dix mille Francs burundais

alors qu'ils n'en ont pas. Pour réussir leurs magouilles, ils donnent le marché aux associations complices en vue de partager le bénéfice illégal.

5. Dans la correspondance **N° 013/OLUCOME/6/2017 du 30 juin 2017**, l'OLUCOME a demandé à son Excellence Monsieur l'Ombudsman de la République du Burundi d'aider les citoyens de la municipalité de Bujumbura qui paient injustement les taxes et frais très élevés de services qui leur sont offerts. L'Observatoire a ainsi soumis des manquements de la Mairie de Bujumbura dans l'octroi des marchés à des associations qui délivrent des services à la population de la capitale, le vol des fonds de la population en complicité avec certains administratifs et la mauvaise utilisation pressentie des taxes entre autres celle de stationnement.

Aussi, l'OLUCOME a été au courant que la Mairie octroie des marchés de livraison des services à des associations qu'elle se choisit de sa propre volonté sans que le code des marchés publics ne soit aucunement appliqué. Cette situation s'est manifestée respectivement chez les motards, les taxis vélos, les commerçants ambulants… et la mairie avait recruté illégalement des associations qui devraient leur octroyés des gilets à des coûts élevés et irréels. D'où l'Observatoire a demandé avec insistance à l'Ombudsman de la République du Burundi de faire tout son possible pour arrêter ce mauvais comportement des autorités de la mairie de Bujumbura dans le but de faire respecter la loi, d'interdire le vol chez le petit citoyen qui paie obligatoirement les taxes et les frais très élevés de services vis-à-vis de son maigre revenu et enfin de permettre le développement de la capitale de Bujumbura.

6. Par **l'interview accordée à la radio Isanganiro en date du 23 aout 2017,** l'OLUCOME a appris à travers les média que l'Office des transports en commun (OTRACO) venait de dresser des nouveaux tarifs de contrôle technique par rapport aux tarifs de la sous-région. Il s'est fustigé en faux contre cette mesure contraire à la loi des finances en vigueur et a demandé aux autorités concernées d'annuler la mesure de l'OTRACO. Il a souligné que l'argument selon lequel l'OTRACO voudrait mener une harmonisation de ce service avec les normes de l' East African Community (EAC) est non convaincant.

7. L'OLUCOME a été informé que l'une des conclusions de la réunion tenue

mardi le 22 août 2017 par le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique à l'endroit des Gouverneurs et des administrateurs communaux est de plaider en vue d'une mise en place d'un décret relatif à la contribution obligatoire de chaque citoyen pour la préparation des élections de 2020. Par le **communiqué de presse n°020 /OLUCOME/08/2017 du 28 août 2017**, l'OLUCOME s'est exprimé publiquement et a dit qu'il est contre cette proposition des Gouverneurs et des administrateurs communaux d'autant plus que le Gouvernement burundais a revu à la hausse cette année le niveau du volume des impôts et taxes internes passant de 50% à 70% du budget général de l'Etat.

L'OLUCOME comme tout citoyen burundais reconnait qu'il existe deux voies légales à partir desquelles le Gouvernement perçoit des fonds de sa population. Il s'agit des impôts et taxes ainsi que la contribution nationale. La première voie émane de l'article 159 de la Constitution du Burundi en son 5^{ième} point 3^{ième} tiret qui stipule que l'assiette fiscale et le taux des taxes et des impôts sont du domaine de la loi. Ainsi, aucune autorité ou institution ne peut s'arroger le droit d'instituer une taxe ou une catégorie d'impôts sans que cette proposition de taxes ou d'impôts ne soit adoptée d'abord par le Conseil des Ministres, ensuite par le parlement et enfin promulgué par le Président de la République. Bien plus, la contribution nationale n'est demandée par le Gouvernement qu'en cas de catastrophe naturelle conformément à l'article 70 alinéa 4 de la constitution du Burundi qui stipule que « l'Etat peut proclamer la solidarité de tous devant les charges qui résultent des calamités naturelles et nationales ».

Or, cette contribution des citoyens burundais pour la préparation des élections de 2020 ne doit pas être donnée car elle n'est ni un impôt ni une taxe ou encore moins une contribution nationale du fait qu'il n'y a pas eu ces jours-là une catastrophe naturelle au Burundi. Au cas où le Président de la République du Burundi signerait ce décret de contribution obligatoire des citoyens burundais pour les élections de 2020, ce dernier serait contre la constitution burundaise et les autres textes internationaux qui ont été ratifiés par le Burundi tel que le Pacte international relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC).Ce décret une fois mis en place sera considéré par l'OLUCOME comme un vol organisé de l'Etat envers sa population car il aura contourné l'appellation d'impôts et taxes pour adopter une autre terminologie qui est la contribution avec les mauvaises conséquences que cette dernière pourrait occasionner.

D'après l'expérience de l'OLUCOME, les comptes bancaires recevant de telles

contributions sont gérés dans l'opacité totale pour dire qu'une part importante de ces contributions enrichirait une poignée d'individus au détriment de la population burundaise qui croupit dans une misère sans nom. A cet effet, l'OLUCOME a recommandé d'une part au Gouvernement du Burundi qu'il n'y ait pas la mise en application de ce décret relatif à la contribution obligatoire des citoyens burundais pour les élections de 2020 ou le Gouvernement doit se conformer à la loi en insérant cette rubrique dans les lois budgétaires de l'Etat exercice 2018 et 2019.

Étonnamment, une ordonnance relative à cette contribution aux élections de 2020 a été mise en place. Un seul citoyen se trouve dans l'obligation de payer cette contribution aux élections de 2020 cinq fois : (1) paiement des impôts et taxes qui financent la rubrique sur les élections dans le budget général de l'Etat (une somme de plus de 25 milliards de Fbu a été prévue dans les lois budgétaires de 2013, 2017 et 2018), (2) le retrait à la source de cette contribution sur les salaires des fonctionnaires, (3) les Ministères et autres structures obligent à ces mêmes fonctionnaires de contribuer une autre somme d'argent supplémentaire pour les élections de 2020, (4) ces mêmes fonctionnaires de l'Etat paient cette contribution à leurs enfants en âge de voter et (5) les ménages dont ressortissent ces mêmes fonctionnaires donnent une contribution par ménage.

L'argent versé à titre d'impôt forcé et anticonstitutionnel pour les élections de 2020 et en date du 25 octobre 2017, même un enfant de 10 ans, Ange Gloria a versé un montant de 100.000 Fbu à une banque à Ngozi

8. **En date du 26 mars 2017**, l'OLUCOME avait traité et rendu public l'imputation injuste d'une somme de 3000 Fbu aux étudiants de l'Université du Burundi. Dans le communiqué, l'OLUCOME avait été informé que la poste devrait, depuis le mois de Février 2017, procéder illégalement au retrait de 900fbu sur la bourse de l'étudiant octroyée par l'Etat. Or, elle (la poste) a imputé une somme de 3000fbu par étudiant, et ceci depuis le mois de Janvier 2017, avant même la signature de la décision autorisant ce retrait.

I.3.2. La gestion des produits pétroliers, des médicaments et de l'électricité

Au cours de l'année 2017, ce secteur a été caractérisé par des irrégularités énormes et a attiré l'attention de l'OLUCOME qui n'a pas manqué d'y mener des enquêtes et a informé la population à travers **6 publications** sommairement indiquées ci-après :

1. A travers la lettre ouverte **N° 06 /OLUCOME/04/2017 du 27 avril 2017** l'OLUCOME a démontré noir sur blanc que le secteur des produits pétroliers connaît beaucoup de problèmes suite à sa mauvaise gestion. L'Observatoire a rappelé qu'à travers son communiqué du 8 mars 2017, il a dénoncé le favoritisme utilisé par la Banque de la République du Burundi (BRB) dans la vente de peu de devises du pays pour l'importation des produits sensibles dont les produits pétroliers où une partie de ces devises est octroyée à quelques individus dont les personnes qui n'importent pas d'une part et une autre partie de ces devises destinées à l'importation de ces produits sensibles alimente le marché noir d'autre part car le taux de change officieux est loin supérieur au taux de change officiel (à cette date du communiqué, dans les bureaux de change, un dollar américain se vendait à 2800Fbu contre 1716,8Fbu dans les banques commerciales).

Aussi, l'OLUCOME a montré clairement que la corruption dans ce secteur de carburant est l'un des facteurs majeurs qui empêchent le Gouvernement de décider que le transport maritime des produits pétroliers soit privilégié d'autant plus qu'il est moins coûteux par rapport au transport routier. Après le déroulement de ces problèmes de ce secteur pétrolier qui étaient souvent à l'origine de la pénurie

persistante de carburant durant ce premier quadrimestre de l'année 2017, l'OLUCOME a demandé au Ministre de l'Energie et des Mines de destituer le Directeur ayant dans ses attributions la gestion des produits pétroliers au sein de son ministère.

2. A travers le communiqué de presse **n° 08/olucome/05/2017 publié en date du 05 mai 2017** portant sur les conséquences socio-économiques de la crise politique de 2015, l' OLUCOME a décrit qu'il est profondément préoccupé par de graves conséquences socio-économiques causées par les chicaneries politiques de 2015 qui continuent malheureusement à s'intensifier. Il a ainsi rappelé la rareté des produits pétroliers, de l'électricité de la REGIDESO et des médicaments qui sont devenus presque introuvables au Burundi. A cet effet, il a documenté et montré noir sur blanc que la pénurie répétitive des produits pétroliers et des médicaments trouve origine dans le manque de devises au pays dont la rareté provient de la dégradation des relations entre le Burundi et ses partenaires techniques et financiers, le favoritisme, le clientélisme ainsi que la corruption entretenus par l'autorité monétaire en matière de la gestion de peu de devises que le pays dispose. Sur la question de l'électricité, la REGIDESO avait annoncé le délestage de l'électricité et à la date du communiqué, il existait quelques quartiers de la Mairie de Bujumbura abritant les privilégiés de la République qui recevaient presqu'en permanence de l'électricité alors que d'autres (les contribuables) recevaient de l'électricité pendant au moins une heure par jour suite à ce vice de favoritisme. L'OLUCOME a été au courant que même si cette situation se présente ainsi, l'Etat et autres institutions publiques et privées ont refusé de payer des arriérés de 60 milliards Fbu (car ces arriérés datent de longue date) qui risquent par ailleurs de causer à cette société sa faillite. Il a ainsi donné pas mal de solutions pouvant contribuer au redressement de la situation.

3. Par le communiqué de presse **n° 013 /olucome/05/2017 du 31 mai 2017,** l'OLUCOME a regretté que le Gouvernement du Burundi à travers son Ministre de l'Energie et des Mines ait garanti la population d'avoir pris des mesures pour résoudre le problème de pénurie du carburant alors que le problème persistait. Cette calamité planant sur le Burundi depuis plusieurs mois aux yeux des autorités burundaises n'amenuise pas seule la vie des citoyens burundais car l'électricité de la REGIDESO, les médicaments, le sucre, les produits alimentaires et autres

produits importants dans la vie du pays sont devenus presque introuvables au Burundi. L'OLUCOME a dénoncé la mauvaise situation économique qui profite à certaines personnes aussi bien ceux qui sont restés au pays que ceux qui sont à l'extérieur qui ont des intérêts à ce que l'effectif des réfugiés s'accroît du jour au jour. Ces personnes créent parfois des pénuries artificielles des produits de première nécessité pour gagner un surplus sans se soucier de l'intérêt général de la population.

4. A travers le communiqué de presse **n° 014 /olucome/06/2017 rendu public en date du 09 juin 2017**, l'OLUCOME souligne les différents styles de langages de propagande des hautes autorités burundaises face aux problèmes infinis de pénurie de carburant et du délestage de l'électricité au Burundi. Il a lancé encore une fois un cri d'alarme aux autorités burundaises pour résoudre dans les meilleurs délais le problème de pénurie de carburant et de l'électricité qui perdure au Burundi sans aucune solution durable. Si l'on tient compte des langages différents des hautes autorités face aux mêmes questions de carence de carburant et de l'électricité, le Président de l'Assemblée Nationale a expliqué à la population de la province de Kayanza que cette pénurie de carburant est due aux personnes qui chargent les navires transportant le carburant qui sont arrivées tardivement après que ces bateaux aient pris leur départ. Quant au Directeur en charge des produits pétroliers au Ministère de l'Energie et des Mines a avancé entre autres deux raisons à savoir la panne informatique à l'Office Burundais des Recettes (OBR) qui a occasionné des retards dans les services de dédouanement dans un premier temps et le problème de déchargement de carburant dans les entrepôts qui a causé cette carence de carburant dans un second temps et avait affirmé à ce moment que le carburant sera disponible la semaine suivante, ce qui n'a pas été réalisé malheureusement. L'OLUCOME trouve que les causes de cette pénurie de carburant exprimées par les hautes autorités étaient changeantes du jour au jour et l'Observatoire se demande pourquoi le Gouvernement ne devrait pas adopter un seul langage face à cette question importante dans la vie de la Nation.

5. Dans son **communiqué n° 017/OLUCOME/08/2017 publié en date du 01 août 2017,** l' OLUCOME s'est fort étonné d'apprendre, par le biais d'une conférence de presse tenue en date du 31 juillet 2017 par le Ministre de l'Energie et des mines, que le prix de l'électricité va au mois d'août, augmenter de 0.2 USD

par 1 Kwh soit une augmentation de 460.8% c'est-à-dire qu'un Kwh qui s'achetait à 115 Francs burundais s'achètera à 645 Fbu. En guise de rappel, la REGIDESO avait augmenté le prix de l'électricité en 2012 à plus de 124 % chez les ménages promettant aux clients que l'électricité n'allait plus manquer, chose qui, à cette date, n'avait pas été réalisée car le délestage de l'électricité s' était accentué de telle manière qu'il existait en ce moment-là certains quartiers de la capitale de Bujumbura et de l'intérieur du pays qui recevaient du courant électrique pendant moins de 2 heures par jour. Le marché attribué à la société « Interpétrol » pour justifier cette augmentation du prix de l'électricité de la REGIDESO n'avait pas respecté les procédures de passation des marchés publics car il n'y avait pas eu de concurrence. L'appel d'offre ouvert de ce marché n'avait pas été publié dans aucun journal local ou international. Sachant les magouilles que cette société opérait dans le passé, l'OLUCOME a demandé au Gouvernement de relancer le marché car il était émaillé de beaucoup d'irrégularités.

6. Par le biais de l**a correspondance N° 019 /OLUCOME/08/2017 du 07 aout 2017** adressée à son Excellence Monsieur l'Ombudsman du Burundi, l'OLUCOME lui a demandé de faire arrêter la mesure du Gouvernement de l'augmentation du prix de l'électricité de la REGIDESO. Il lui a informé qu'à travers la conférence de presse tenue lundi le 31 juillet 2017 par le Ministre de l'énergie et des mines, le prix de l'électricité va, au mois d'août, être rehaussé à hauteur de 0.20 USD par Kwh soit une augmentation de 460.8%. Le même Ministre avait promis aux clients que l'électricité n'allait plus manquer, chose qui n'a jusqu'en ce moment été réalisée car le délestage de l'électricité s'est accentué. L'OLUCOME lui a signifié que certaines institutions étatiques et privées proches du pouvoir n'ont pas encore réglé les arriérés de 60 milliards Fbu qu'elles doivent à la REGIDESO mais le Gouvernement continue à revoir à la hausse le prix de l'électricité pour que les pauvres citoyens puissent supporter ces arriérés à la place des privilégiés de la République alors que cet argent avait été déboursé par l'État et loge dans les poches de certains individus. Considérant le faible pouvoir d'achat de la population burundaise , le privilège de non acquittement des frais de l'électricité des plus hautes autorités de ce pays et des officiers et sous-officiers militaires et policiers, le non remboursement des arriérés de la REGIDESO par les institutions étatiques et privées proches du pouvoir, la grande inflation qui suivra cette hausse du prix de l'électricité ,…et les subventions que certains partenaires dont l'Union Européenne

donnerait à la REGIDESO, l' OLUCOME a demandé à l'Ombudsman d'estomper la mise en application de la mesure de la hausse du prix de l'électricité.

I.3.3. La gestion du domaine des marchés publics

Dans le présent secteur, pas mal d'irrégularités se remarquent et certaines autorités publiques se trouvent tremper dans l'octroi des marchés publics en violation grave des procédures de passation établies. Par les informations qu'il a reçues, l'OLUCOME a creusé dans ces dossiers et a seulement rendu public **5 dossiers.**

1. **Dans sa correspondance n° 012/OLUCOME/06/2017 du 28 juin 2017**, l'OLUCOME a demandé au Ministre de l'intérieur et de la formation patriotique d'arrêter l'octroi d'un marché à la société BCCO pour la salubrité en Mairie de Bujumbura. A cet effet, l'OLUCOME a étalé l'état des lieux du cas de ce marché en ces termes. En fait, il a appris que la Mairie de Bujumbura a attribué un marché à la société BCCO pour l'enlèvement des ordures ménagères de toute la Mairie de Bujumbura arguant que les 18 sociétés qui opéraient dans ce domaine n'ont pas de contrats avec la Mairie et ne le faisaient pas correctement. Aussi, la Mairie a ajouté qu'il gagnera les 40 millions de Francs burundais qu'elle dépensait pour la propreté des rues de la capitale car cette société va s'en occuper. De plus, une autre raison de cet octroi de ce marché à BCCO est que cette société versera un quota de 30% sur le revenu mensuel qu'elle encaissera. Cependant, l'Observatoire a révélé que d'après les informations à sa disposition, la Mairie a donné des lettres d'affectation à ces sociétés et signé une convention y relative selon laquelle chaque société devrait s'acquitter d'une caution de deux millions Francs burundais (2 000 000 Fbu) et devrait avoir à sa disposition un véhicule couvert ou bâché, un matériel suffisant de chargement et de déchargement ainsi qu'un personnel. Or, cette mesure est tombée alors que ces sociétés ont des contrats avec son personnel, ses clients et des crédits envers les banques. L'Observatoire lui a demandé de donner des ordres à la Mairie afin de respecter le code des marchés publics pour garantir la transparence et la concurrence ainsi que d'éviter de sucer le pauvre citoyen à travers le paiement des frais élevés d'enlèvement des déchets dans la municipalité de Bujumbura.

2. **Par la correspondance n° 020/OLUCOME/08/2017 du 09 août 2017** adressée à son Excellence Monsieur Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi, l'OLUCOME lui a demandé d'annuler la requête d'un crédit du Gouvernement du Burundi à la banque Chinoise « Exim Bank » et les contrats coûteux, illégitimes, illégaux, odieux et insoutenables signés par le Burundi. L'OLUCOME a appris que l'Assemblée Nationale venait d'adopter un projet de ratification d'un crédit de 32.6 millions USD qui sera octroyé à la République du Burundi par la Banque chinoise « Exim Bank » dans la réalisation du projet presque privé de migration vers la télévision numérique au Burundi. Lors de la séance des questions d'éclaircissement des députés au Ministre de la Communication, ce dernier a précisé que les actions de la société chinoise Startimes sont de 60% contre les 40% de la société Radio et Télévision Nationale du Burundi (RTNB). Ce qui implique que, une société chinoise Startimes possède un dernier mot devant la RTNB, une société étatique d'un pays réputé indépendant. De plus, les actions qui vont être libérées par les deux parties n'ont pas suivi les standards de transparence tracés par les textes internationaux ratifiés par le Burundi. Pire encore, le Burundi contracte ladite dette pour le compte d'une société presque privée dont la société étrangère est majoritaire à 60%, pour ainsi dire que le montant de cette dette majoré d'intérêts sera payé par les citoyens burundais. Dans la même perspective, l'OLUCOME lui a rappelé qu'il existe dix contrats coûteux à savoir :

1. ***Le contrat mafieux d'un montant de plus de 550 millions de dollars américains pour l'achat du matériel sophistiqué de communication entre la société américaine AAE et le Ministère du plan. Après les interventions de certains partenaires du Burundi et des USA en particulier qui ont entendu l'appel de l'OLUCOME, le contrat a été annulé mais par après le Gouvernement burundais s'est dirigé vers la Chine pour conclure de nouveau ce contrat. Le processus de signature de ce contrat avec une société chinoise serait en cours car l'OLUCOME est parvenu à se procurer de son projet ;***

2. Le contrat établi entre le Port de Bujumbura et la société sud-africaine qui a occasionné le détournement d'une partie du capital de ce port par ses actionnaires à raison de 6.5 millions de dollars américains parce que les actionnaires alliés au Gouvernement ne s'étaient pas acquittés des montants des actions achetées mais plutôt ils ont continué à percevoir annuellement les

dividendes, sans oublier tout de même, l'actionnaire principal qui s'est enfuit la nuit avec un montant de 411 millions de francs burundais sans même donner les 10 milliards de francs burundais qu'il devait ;
3. La Convention de l'exploitation du gisement de terres rares de Gakara entre le Ministère de l'Energie et des Mines et la société Rainbow ;
4. La Convention de l'exploitation du gisement de Nickel de Musongati entre le Ministère de l'Energie et des Mines et la société BMM;
5. La Convention de l'exploitation du gisement de Nickel de Waga et Nyabikere entre le Ministère de l'Energie et des Mines et la société « Consortium International d'Affaires de l'Alliance Mondiale des Sports (CIAAMS). »
6. Le contrat signé entre la REGIDESO et une société privée relatif au paiement des services de la REGIDESO par ses clients dans d'autres lieux en plus des bureaux de la REGIDESO communément appelé « pay way Burundi » ;
7. Le contrat signé entre la REGIDESO et l'Interpétrol relatif à l'octroi du carburant en vue de la production de l'électricité par les centrales thermiques ;
8. Le contrat signé entre la Mairie de Bujumbura et la société BCCO pour la salubrité en Mairie de Bujumbura ;
9. Le contrat signé entre la Mairie de Bujumbura et certaines associations pour la collecte des frais de stationnement des véhicules en Mairie de Bujumbura ;
10. Le contrat relatif à la reconstruction du marché central de Bujumbura.

L'OLUCOME lui a demandé leur annulation car ils ont été conclus avec beaucoup d'irrégularités à l'instar de la non transparence et la non concurrence et ces derniers vont et ont occasionné d'énormes préjudices à l'Etat. Pour tous les contrats énumérés dans la correspondance, aucun appel d'offre ouvert n'a été publié, l'accès à leur information est presqu' impossible, bref les procédures de passation des marchés publics n'ont pas été appliquées. De ce fait, l'OLUCOME a fait un recours au Magistrat Suprême de la République du Burundi pour annuler ces contrats coûteux mais au cas contraire, l'OLUCOME envisage d'autres voies légales pour que la chose publique soit respectée y compris celles de porter plainte devant les juridictions locales ou internationales en vue de lutter contre ces détournements opérés par certains individus sachant que la population burundaise va supporter ces montants colossaux détournés.

3. **Par la correspondance no 022/OLUCOME/09/2017 du 11 septembre 2017** adressée à son Excellence Monsieur le Président de la République, l'OLUCOME lui a demandé d'arrêter une mauvaise habitude des institutions burundaises d'octroyer illégalement les marchés publics. En effet, l'OLUCOME a exhibé deux autres marchés publics qui ont été attribués sans respect des principes de concurrence et de transparence. Il s'agit de deux contrats qui concernent certains dirigeants de la société BBS qui est une société mixte dont l'ONATEL possède une grande part d'actions. Ces dirigeants auraient créé une société Net Telecom qui a signé les deux contrats, l'un avec la Mairie de Bujumbura et l'autre avec l'Office des Routes. Le Directeur Général de cette société aurait délégué son Directeur Administratif et Financier pour qu'il signe sur ces contrats en vue de cacher son identité. L'OLUCOME a rappelé que 70% du budget général de l'Etat reviennent dans la rubrique des marchés publics pour ainsi dire que lorsque ces fonds sont détournés et mal gérés à travers l'octroi illégal de ces marchés publics, le petit citoyen burundais ne peut en aucun cas se savourer des fruits de ces fonds dont son développement durable.

A cet effet, il s'en suit que ces sociétés offrent des services ou fournitures de mauvaise qualité et à un prix élevé. Le clientélisme, le favoritisme, le népotisme et la concurrence déloyale dans les services publics s'installent, s'enracinent et ainsi, l'efficacité de services publics est mise en cause. L'OLUCOME a demandé au Président de la République de prendre des mesures qui s'imposent pour arrêter cette mauvaise habitude des dirigeants burundais qui octroient illégalement des marchés publics aux individus s'il veut que le Burundi se développe convenablement et que le petit peuple puisse aussi profiter de sa contribution fiscale au Gouvernement.

4. **Selon le communiqué de presse n° 26/OLUCOME/10/2017 publié le 18/10/2017,** l'OLUCOME a appris la décision du Fonds Mondial de rapatrier la gestion des fonds destinés au gouvernement du Burundi au PNUD à cause de la mauvaise gestion de ces fonds par le ministère de la santé publique et de lutte contre le sida. Il a alors demandé au Président de la République du Burundi qu'il devrait destituer les personnes impliquées dans les fautes lourdes identifiées par le Fonds Mondial en vue de sauver l'image du Burundi et son peuple. Ainsi, les cinq subventions mises en œuvre au Burundi ont été notées B2 (la dernière cible de notation du Fonds Mondial qui signifierait médiocre) au terme de l'année 2016

c'est-à-dire que les résultats programmatiques et financiers ne sont pas à la hauteur des cibles convenues avec le Fonds Mondial. Aussi, la notation du premier semestre 2017 n'a pas évolué significativement et est restée en deçà des attentes. De plus, les défaillances constatées dans le domaine de la gestion financière et de passation des marchés publics restent très préoccupantes et l'OLUCOME n'a pas été surpris par ces fautes lourdes avancées par le Fonds Mondial. Bien plus, la notation du premier semestre 2017 n'a pas évolué significativement et est restée en deçà des attentes. De plus, les défaillances constatées dans le domaine de la gestion financière et de passation des marchés publics restent très préoccupantes. Il a été également signalé que les limites dans les résultats, la gestion financière, l'espace décisionnel des responsables de la mise en œuvre qui restreint la réactivité opérationnelle nécessaire à l'accélération des programmes sont autant des facteurs qui conduisent à la sous-utilisation des ressources disponibles. Ce qui fait qu'à fin 2017, le financement non utilisé est estimé à plus de 30 millions de dollars américains selon le taux d'absorption des fonds actuels de 65%. De ce fait, en vue de contribuer au sauvetage de la population burundaise atteinte du sida, du paludisme et de la tuberculose et au secours du développement des citoyens burundais, l'OLUCOME a recommandé d'urgence au Gouvernement du Burundi de prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter les marchés publics attribués illégalement et décourager les pratiques de corruption et de détournement des fonds publics qui occasionnent les irrégularités dans l'octroi de ces marchés.

5. **Par le communiqué de presse N° 029/OLUCOME/11/2017 rendu public en date du 15/11/2017,** l'OLUCOME s'est indigné de l'octroi en cascade des permis d'exploration et d'exploitation des ressources minières au Burundi à des firmes étrangères sans aucune augmentation de revenus issus de ce secteur dans le budget général de l'Etat. L'OLUCOME s'est demandé à **qui profitent nos ressources minières au Burundi ?** Il a ainsi constaté que ces derniers jours, la plupart de conseils des Ministres du Burundi étudient les questions en rapport avec l'octroi des permis d'exploration et d'exploitation des minerais à des firmes étrangères. Rappelons que ce secteur contribue à l'économie nationale une part très minime de moins de 1% du PIB alors que dans le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, 2ème génération (CSLP II), le Gouvernement avait projeté une contribution de 30% du PIB qui proviendront du secteur des ressources naturelles. La mauvaise gouvernance dans la gestion des revenus y relatifs,

l'exploitation illicite, la fraude et la corruption qui gangrène ce secteur, l'affiliation gouvernementale, politique ou militaire, le manque de contrôle des lieux d'exploitation jusqu'au comptoir d'achat (pas de fiche de transfert des minerais, des négociants ambulants non reconnus par la loi…) font que le secteur minier ne contribue pratiquement pas au bien être de la population en particulier, et au développement du pays en général. Malheureusement, le déficit de transparence et de responsabilité en ce qui est de la gestion des revenus du secteur, les pratiques de corruption, de fraude et de fausses déclarations, le problème de rapatriement de devises…etc sont toujours les vrais problèmes qui guettent ce secteur .Nous ne trouvons nulle part la contribution des minerais dans le développement du pays sauf l'or qui a sa rubrique dans la prévision budgétaire de l'Etat pour les montants respectifs de 171 437 401 Francs burundais en 2015 (soit 0,0001% du budget général de l'Etat de 2015), de 255 516 745 Francs burundais en 2016 (soit 0,0002 % du budget général de l'Etat de 2016) et de 217 950 054 Francs burundais en 2017 (soit 0,00016 % du budget général de l'Etat de 2017). Or, ces montants ne représentent pas toute la quantité produite de l'or en ce sens que l'Or n'est pas tracé jusqu'à présent au Burundi. Ceci pour dire que ce n'est que la quantité déclarée au niveau des comptoirs qui est comptabilisée alors que la grande quantité de ces minerais est détournée. Pourtant, des milliers des tonnes des 3T sont exploités et importés.

Selon trois récents rapports des Nations Unies, le Burundi avait accepté que 471 kg d'or ont transité de son territoire. Mais, après vérification par les Nations Unies, il a été constaté qu'à Dubai l'or de la République Démocratique du Congo (RDC) transité par l'aéroport international de Bujumbura était de 3000 kg. Selon les investigations de l'OLUCOME, celui-ci a trouvé qu'il existe des sociétés qui versent des millions de dollars sur un compte de dépenses (appui aux bonnes initiatives) de la Présidence de la République du Burundi qui échappe toute forme de contrôle pour effectuer leurs activités dans ce secteur minier.

Tableau montrant le nombre des conventions d'exploration signées avec les sociétés et les montants versés sur le compte de la présidence de la République

Société	**Nombre de conventions signées**	**Montant en USD**
Rainbaw	1	400000
AMMG	1	300000
Flemish	4	1200000
Minergey	1	200000
Surestream	1	200000
Total	**8**	**2300000**

Le diagramme montre la corrélation du nombre de conventions signées et les montants versés.

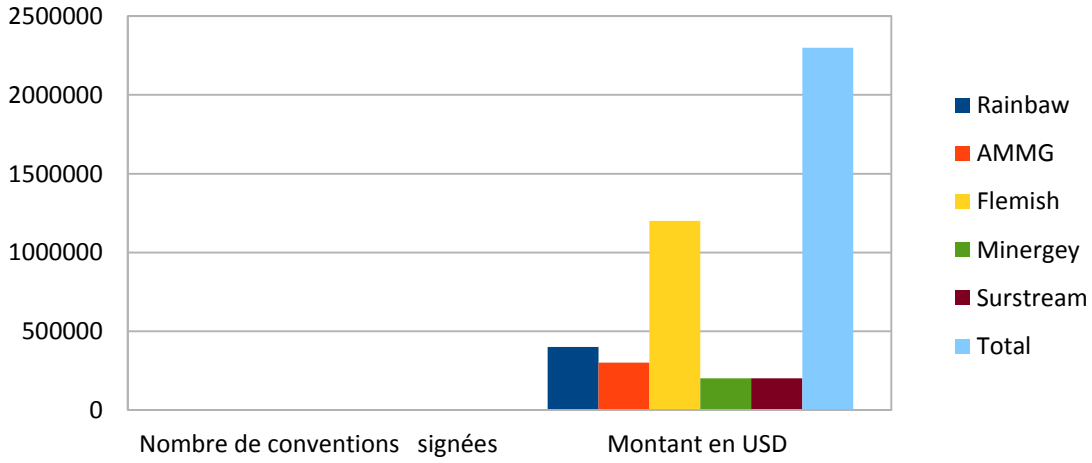

Il est clair que plus la société recevait un contrat, plus il augmentait les montants à verser sur le compte de la Présidence de la République.

Cependant, compte tenu des conventions illégales et opaques approuvées dans presque tous les conseils des Ministres à l'instar de celles de : GAKARA, de

MUSONGATI, de NYABIKERE, de CIBITOKE, ...qui n'ont pas occasionné l'augmentation des prévisions des recettes, l'OLUCOME a demandé au Gouvernement en place de suspendre des conventions d'exploration et d'exploitation des minerais au Burundi conclus en cascade. Ces conventions sont reprises dans ce tableau ci-après :

N°	Contrat	Acteur burundais impliqué	Société signataire
1	Convention de l'exploitation du gisement de terres rares de Gakara	Ministère de l'énergie et des mines	**Rainbow**
2	Convention de l'exploitation du gisement de Nickel de Musongati	Ministère de l'énergie et des mines	*BMM*
3	Convention de l'exploitation du gisement de Nickel de Waga et Nyabikere	Ministère de l'énergie et des mines	Consortium International d'Affaires de l'Alliance Mondiale des Sports (CIAAMS)
4	Convention de l'exploitation du gisement de Cimba à Mabayi pour l'exploitation de l'Or	Ministère de l'énergie et des mines	Tanganyika Gold s.a
5	Convention de l'exploitation de coltan et la cassitérite à Kabarore et Murehe 2017	Ministère de l'énergie et des mines	Tantalium, mining Campany (Taminco)
6	Convention de l'exploration de l'Or à Mabayi	Ministère de l'énergie et des mines	Tanganyika Gold s.a
7	Convention de l'exploration de Colombo-Tantalite et les minerais associées dans le périmètre de Runyantezi qui s'étend dans les provinces de Ngozi et Kirundo	Ministère de l'énergie et des mines	Tega Holding s.a
8	Convention de l'exploration de l'Or à Muhwazi à Muyinga	Ministère de l'énergie et des mines	African Mining Limited

9	Convention de l'exploration Fer – Titane –Vanandium dans le périmètre de Mukanda dans la province de Gitega	Ministère de l'énergie et des mines	CVMR energy Metals Burundi SURL
10	Convention de l'exploration de l'hydrocarbure dans le périmètre du Lac Tanganyika et Molgan Mining SURL (Colomb-Tantalite et ses éléments associés ainsi que l'uraruim dans l'Inaruzuru dans la province de Bubanza	Ministère de l'énergie et des mines	A-Z Petroleum products

L'OLUCOME a suggéré au Gouvernement de faire recours aux experts du domaine notamment ceux des Nations Unies, de l'ITIE, de Global WITNESS, de la Banque Mondiale,… afin d'avoir l'expertise nécessaire, publier les dossiers d'appels d'offres ayant des critères clairs et sans ambiguïté aux firmes qui veulent explorer et exploiter les minerais du Burundi, appliquer la loi régissant les incompatibilités car au Burundi, il est visible qu'il y a des hauts placés de la République qui se trouvent dans ces mafias des minerais et enfin créer un comité national indépendant en charge de suivi du secteur minier.

I.3.4. La gestion du secteur de l'éducation

Dans ce secteur, l'année 2017 a été marquée par des mesures brutales et incohérentes infligées aux élèves des écoles secondaires et par ricochet aux parents de ces élèves. L'OLUCOME a informé la population burundaise à travers **2 publications** sommairement reprises ci-dessous :

1. Selon le communiqué de presse **n° 022/OLUCOME/09/2017 sorti en date du 11 septembre 2017** sur **l'augmentation des frais scolaires et de retrait des diplômes** par le ministère en charge de l'éducation nationale, l'OLUCOME a appris que le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a signé en date du 05 septembre 2017 une ordonnance ministérielle n° 610/1509 précisant dans ses articles 3 et 4 que désormais les frais scolaires dans les écoles post-fondamentales sont respectivement de 7000 Fbu par

trimestre et par élève externe et de 15 000 Fbu par trimestre et par élève interne. Étant donné que ces frais scolaires étaient de 8 000Fbu pour un élève interne et de 5000 Fbu pour un élève externe, il se déduit que ces dits frais ont subi une augmentation de 87.5% pour un élève interne et de 40% pour un élève externe alors que cette ordonnance est contre les textes légaux qui régissent la fixation, la collecte et la gestion des finances publiques d'une part et les parents d'élèves vivent dans une extrême pauvreté d'autre part. De plus, d'après l'expérience de l'Observatoire dans les années scolaires antérieures, même si les frais scolaires étaient préétablis et payés par les élèves, les directeurs des établissements scolaires ne cessaient de demander d'autres frais supplémentaires à savoir les frais de rémunération des veilleurs, les frais d'achat des bancs pupitres, les frais d'achat des livres, les contributions de construction des écoles ou/et de stades, les frais de renforcement pour les professeurs, … L'OLUCOME l'a déclaré publiquement que cette ordonnance est contre la loi car elle viole les textes légaux qui régissent la fixation, la collecte et la gestion des finances publiques notamment la Constitution burundaise, la loi budgétaire, la loi organique des finances publiques et la loi régissant les finances communales et municipales. Ces derniers sont les seuls textes qui permettent, aux communes et au Gouvernement via son ministère en charge des finances publiques en passant obligatoirement par le parlement, de déterminer les taux d'imposition. En dehors des communes et du ministère des finances publiques et de la privatisation, aucune autre institution ou ministère ou organe n'a droit de déterminer ni taxe ni impôt ni frais ni contribution, ni n'importe quel autre frais ayant une quelconque appellation à faire payer à la population burundaise. Bien plus, ces frais doivent respecter le principe d'unicité budgétaire pour faciliter leur contrôle. Aussi, les prévisions annuelles des budgets des communes et de l'Etat fixent toutes les dépenses qui doivent être honorées au cours de l'année d'où la fixation d'autres frais sauf en cas de force majeure n'est pas autorisée au cas où la loi est respectée. L'OLUCOME a recommandé au Gouvernement d'annuler ces récentes ordonnances ministérielles fixant les frais scolaires et les frais de retrait des diplômes car elles sont contre la loi et les parents d'élèves sont actuellement pauvres. De plus, l'Observatoire a demandé au Gouvernement d'interdire les organes ou institutions de l'Etat en dehors des communes et du ministère des finances publiques et de la privatisation de ne plus s'arroger le droit de fixer n'importe quel frais qu'il demande à la population burundaise.

2. Par la correspondance **no 035/OLUCOME/12/2017 du 20 décembre 2017** adressée au Président de la République du Burundi, l'OLUCOME lui a demandé **d'annuler la mesure de la ministre en charge de l'éducation nationale sur la fixation d'une redevance administrative pour l'inscription des autodidactes à l'Examen d'Etat.** En effet, l'article 1er de l'ordonnance du 4 décembre 2017 stipule que l'inscription d'un autodidacte à l'Examen d'Etat de l'année en cours est conditionnée par le paiement d'une redevance administrative fixée à cinquante mille francs burundais (50.000fbu) à l'Office Burundais des Recettes. Ainsi, le Ministre a avancé une raison non valable pour un pays comme le Burundi qui prône pour une éducation pour tous. L'OLUCOME ne comprend pas par ailleurs qu'une Ministre peut s'arroger le droit de fixer une redevance administrative alors que les lois qui régissent la fixation et la gestion des impôts et taxes au Burundi ne lui permettent pas. Ce comportement s'est observé chez beaucoup d'autorités administratives qui fixent les contributions et les taxes alors qu'ils n'en ont pas le droit d'un côté et le Burundi devrait être un pays où règne le respect de la loi de l'autre côté. A cet effet, l'OLUCOME a demandé au Président de la République de prendre toutes les mesures qui s'imposent à tous les administratifs qui ont déjà pris les mesures fiscales ou contributions sans qu'ils aient les prérogatives. L'OLUCOME l'a demandé au moment où la population Burundaise vit une pauvreté sans nom avec un revenu de moins d'un dollar américain par jour et certains ménages ne mangent pas ou mangent une fois les deux jours. Il est alors difficile voire impossible que ces autodidactes puissent avoir 50.000Fbu pour s'inscrire à l'Examen si non certains d'entre eux seront contraints de rater cette chance.

I.3.5. Le fléau de la famine et de l'épidémie du paludisme au Burundi

Le Burundi a connu des crises politiques dont les conséquences directes se remarquent dans la vie socio-économique de la population. Ce n'est plus un secret de polichinelle, l'Etat du Burundi a manifesté l'incapacité de maintenir le cap et de subvenir aux besoins fondamentaux de sa population conformément à la constitution du Burundi et au pacte international relatif aux droits socioéconomiques et culturels auquel le Burundi a souscrit. L'OLUCOME ne ménage aucun effort pour mener des propositions possibles pouvant relever le

Burundi de ce marasme économique. Quelques-unes sont contenues dans **4 publications** suivantes.

1. L'OLUCOME a rendu public son point de vue sur l'ampliation de la famine au Burundi dans son communiqué de presse paru en date du **25 janvier 2017.** Il a précisé que le Gouvernement du Burundi doit réduire la mesure du fisc qu'il utilise pour sucer le pauvre contribuable et augmenter celle utilisée pour les riches afin de lutter contre cette famine, sans oublier de rompre avec la corruption et les malversations économiques ainsi que de tisser de bonnes relations avec ses partenaires techniques et financiers.

2. Dans son **communiqué du 23/02/2017**, l'OLUCOME s'est inquiété beaucoup de **deux positions émises par un seul Gouvernement sur le fléau de la famine extrême** qui a déjà emporté même des vies humaines au Burundi quand on en croit aux données des administratifs à la base et des services de santé publique. En effet, en date du 19 janvier 2017, le Gouvernement du Burundi par le truchement de son Ministre en charge des affaires étrangères et de la coopération internationale Monsieur Alain Aimé Nyamitwe, avait déclaré que le Burundi entre en phase humanitaire car les citoyens burundais souffraient de l'insécurité alimentaire dont 3 millions avaient besoin d'assistance humanitaire immédiate, y compris l'accès urgent aux services essentiels de base.
Dans le même sens, à travers ce communiqué, l'OLUCOME a fait savoir que le parti au pouvoir CNDD-FDD à travers ses discours auprès de la population ne cessait de déclarer que la disette était évidente tout en demandant à cette population de se soutenir mutuellement. Cependant, le Ministre des droits de l'homme et de la solidarité nationale a annoncé en date du 22 Février 2017 à la Radio France Internationale (RFI) que la situation de famine au Burundi est sous contrôle d'où le Gouvernement ne peut pas solliciter des aides humanitaires étrangères pour subvenir aux besoins urgents de la population qui souffre de ce fléau de famine. Pour montrer que cette situation de famine est réelle et que le Gouvernement nécessite vraiment des aides pour subvenir à ce besoin urgemment, l'OLUCOME a continué à donner des explications convaincantes dans ce même communiqué. Bien plus, selon le rapport du PAM, l'insécurité alimentaire était alarmante : le Burundi était dernier du classement selon l'Indice de la faim dans le monde en 2013. Près d'un ménage sur deux (environ 4,6 millions de personnes)

souffrait d'insécurité alimentaire, et plus de la moitié des enfants affichaient un retard de croissance (PAM, 2014 et 2016). Et d'après le rapport d'OCHA, au cours de l'exercice de 2016, le Budget Général de l'Etat avait chuté respectivement de 14% dans le secteur de l'agriculture, de 30% dans le secteur de l'Education, de 54% dans le secteur de la santé, de 64% dans le secteur des droits de l'homme et de 72% dans le secteur de l'eau.

Ce même rapport précise que 500 citoyens burundais par semaine se réfugiaient dans les pays voisins en fuyant cette disette. Il s'est offusqué également de la décision de certains gouverneurs interdisant de vendre des produits vivriers de leurs provinces dans d'autres régions du pays et de ce fait, l'OLUCOME a constaté que les mesures des gouverneurs de Makamba et Muyinga sont contre la constitution en son article 33 qui, au lieu d'éradiquer la famine, elles contribuent à son élévation. L'OLUCOME a ainsi recommandé au Gouvernement de réduire les taxes sur les produits vivriers et d'exonérer ceux en provenance de l'étranger.

Enfant attrapé en volant dans les champs et enterré par les cultivateurs suite à la famine au Burundi

Deux enfants amputés les bras par les cultivateurs comme ils venaient de voler dans les champs

3. Dans son **communiqué no 002/OLUCOME/03/2017 du 03 mars 2017**, l' OLUCOME avait demandé au parlement burundais d'adopter une résolution de déclaration du fléau de la famine causée par la mauvaise gestion des secteurs de l'agriculture d'une part, et de l'épidémie de paludisme causée par la réduction des fonds alloués aux secteurs socio-économiques d'autre part. Cette demande de l'OLUCOME est intervenue après que la Ministre de la santé publique et de lutte contre le SIDA, lors des questions orales à l'Assemblée Nationale, ait nié

catégoriquement que la malaria n'est pas une épidémie au Burundi, alors qu'il y a déjà eu près de 5000 morts dans 14 mois selon les données de l'OMS publiées par OCHA. Elle avait précisé que depuis le 1er janvier de l'année 2017 jusqu'au mois de mars de la même année, près de 800 personnes sont mortes à cause du paludisme et plus de 1,8 millions de personnes sont touchées par cette maladie. Comparé à la même période en 2016, il y avait eu une augmentation de 13% des cas du paludisme. Dépassant ce qu'elle avait nié à la session parlementaire, la Ministre ayant la santé publique dans ses attributions a demandé de l'aide aux bienfaiteurs et partenaires du Burundi, en déclarant que le Gouvernement a besoin d'un montant de 31 millions de dollars américains pour financer son plan de riposte. Dans ce même communiqué, l'Observatoire a signalé également qu'il y a eu une autre demande gouvernementale pour lutter contre la famine d'un montant de 73 millions de dollars américains. L'OLUCOME a proposé d'un côté de décider que les personnes touchées par la malaria soient traitées gratuitement et d'un autre côté de mettre en place une commission indépendante mixte de gestion des fonds qui seront alloués à l'épidémie du paludisme et de lutte contre la famine.

4. En guise de la journée internationale de refus de la misère, l'OLUCOME a informé la population burundaise, à travers le **communiqué n° 025 /OLUCOME/2017 rendu public en date du 10 octobre 2017**, sur le refus de la misère et s'est associé aux autres peuples des Nations pour la célébrer tout en sachant que la misère est une source des conflits qui génèrent la perturbation de la paix dans le monde en général et au Burundi en particulier. L'OLUCOME a ainsi recommandé au Gouvernement du Burundi de se soucier de la population pauvre dans la planification nationale annuelle à travers la loi de finances de 2018 afin de contribuer à son développement par le biais de la redistribution juste et équitable du revenu national ainsi que de prendre des mesures nécessaires pour accroître la petite production nationale actuelle pour lutter contre la misère sans nom qui accable les citoyens burundais.

I.3.6. Le pouvoir de l'ombre et dégradation de la situation socio-économique

1. Dans sa lettre référencée **N°07/OLUCOME/04/2017 du 28 avril 2017** adressée au Président de la République du Burundi, l'OLUCOME a précisé qu'il a suivi son discours du 27 avril 2017 et par la présente correspondance, il lui a demandé de

traduire en justice **les plus corrompus de la République qui se cachent au sein du parti CNDD- FDD**. Le Président de la République a affirmé que le pays est plus qu'un parti politique et que les dirigeants surtout ceux issus du parti CNDD-FDD rendront compte de tous les manquements observés dans l'exercice de leurs fonctions. De plus, il a également cité dans ce discours certains faits ignobles que ces dirigeants du parti CNDD-FDD opèrent en matière de corruption. A titre d'exemple, ils couchent avec les élèves des écoles primaires et ces dernières tombent enceintes, ils font du concubinage, ils détruisent les foyers des autres à cause de la prostitution, ils volent des médicaments, ils triquent le redéploiement des enseignants, ils détournent les parcelles des orphelins et leurs aides en matériaux de construction, ils pratiquent la fraude et certains sont appréhendés à telle enseigne que les 40% de la production du café sont orientés dans la fraude alors que le pays a besoin de devises, les minerais comme le coltan sont exploités et exportés illicitement par les mêmes membres influents du parti CNDD-FDD sans qu'ils ne soient pas inquiétés , ….

Sur base de ce discours, l'OLUCOME a expliqué à Son Excellence le Président de la République qu'il a à maintes reprises dénoncé depuis plus de 15 ans ces cas de corruption et de fraude bref de mauvaise gouvernance généralisée devenus presque légaux en citant les cas et les présumés coupables dans ces affaires mais qu' il n'y a aucune suite qui a été réservée à ces dossiers et ces présumés corrompus sont devenus plus forts que les institutions républicaines. Ainsi, l'Observatoire lui a rappelé que ses mots d'ordre « L'autel des chiens est brulé » en 2005 et « Tolérance zéro à la corruption » en 2010 n'ont pas été appliqués à tel point que le Concerné a rappelé dans ce dit discours des cas qui se commettent au pays sans aucune sanction, ni réparation des dommages ni retour à la caisse de l'Etat des montants détournés. Bien plus, dans le même ordre d'idées, l'Observatoire a rappelé qu'en 2014, à Gitega, dans la retraite Gouvernementale qu'il présidait, les participants à cette retraite se sont convenus sur les principales modifications relatives à la loi anti-corruption qui est considérée par l'OLUCOME jusqu'à ce jour comme un épouvantail (IGIKANGANYONI).

Dans cette même retraite, il avait été adopté un calendrier que tout le processus devait suivre et ne devait pas dépasser, mais comme les corrompus au Burundi sont devenus plus forts que l'Etat, le document a été classé sans suite de même que plus de 1500 dossiers documentés par l'OLUCOME qui ont englouti plus de 850 milliards de Francs burundais. L'Observatoire lui a demandé alors de traduire en

justice les plus corrompus de la République qui se cachent au sein du parti CNDD-FDD suite à son discours du 27 avril 2017 et d'ordonner au ministère à la présidence en charge de la bonne gouvernance ainsi que celui de la justice de mettre en œuvre le plus rapidement possible toutes les recommandations issues de la retraite gouvernementale de Gitega de 2014 sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

2. **Par le communiqué de presse n° 019 /OLUCOME/08/2017 publié le 25 août 2017 portant sur le discours du Président Pierre Nkurunziza,** deux ans après sa réélection en violation des accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation, l'OLUCOME a rappelé qu'il a suivi avec intérêt le discours prononcé deux ans après sa réélection contestée. A travers son discours, le Président Pierre NKURUNZIZA a bien dit trois objectifs qu'il s'est assigné à savoir : le retour de la paix et la sécurité, l'établissement de la bonne gouvernance et le développement durable. L'OLUCOME a trouvé que ces trois objectifs sont très importants mais il n'est pas d'accord avec tout le contenu de ce discours du Président, car il dit qu'il y a eu une amélioration en matière de la bonne gouvernance et de développement. Or, qui dit la bonne gouvernance dit la redevabilité, la transparence dans tous les services publics et l'accès facile aux services offerts par l'Etat. Néanmoins, aucun de ces trois indicateurs n'existe pas au Burundi et l'exemple le plus récent est la lettre n°020/OLUCOME/08/2017 du 09 août 2017 que l'OLUCOME adressée au Président de la République qui mentionnait onze (11) dossiers de marchés publics et qui n'ont jamais fait objet d'appels d'offres publics. L'Observatoire trouve qu'il est très difficile donc d'affirmer qu'il y a de la bonne gouvernance au moment où les marchés publics sont attribués par favoritisme et par clientélisme. D'ores et déjà, cet état de choses renseigne sur le degré combien élevé de la mauvaise gouvernance et de la corruption que le Burundi a déjà atteint. D'autres indicateurs frappants et non négligeables sont la dépréciation de la monnaie et la balance commerciale. A la date de la rédaction de la correspondance, le Burundi était à 58,8% de dépréciation monétaire par rapport à l'année 2015 d'autant plus que le taux de change d'un dollar américain pour le mois d'août était de 2700Fbu contre 1700 Fbu le dollar en avril 2015. De plus, la balance commerciale est négative, la production industrielle est presque négative, le compte courant par rapport au PIB est négatif et la dette publique interne qu'a le Burundi est de 1250 milliards de francs burundais. Sur ce, l'OLUCOME a fait une comparaison à d'autres pays de l'Afrique. Le Burundi a un revenu par habitant très regrettable car il était en 2016 à 284 dollars américains par an et par habitant, c'est-à-dire moins d' 1 dollar par jour et par habitant, tandis que pour le Rwanda, il était de plus de 700 dollars, pour le Burkina-Faso il était à plus

de 650 dollars et pour l'Ouganda il était à 600 dollars, le Kenya à 1678 USD et la Tanzanie à 1040 USD selon les données du Fonds Monétaire International (FMI) en 2017 . Plus grave, en 2014, le taux de croissance économique du Burundi était de 4,7% et à la date de la lettre, ce taux était négatif. En peu de mots, voilà les arguments qui ont poussé l'OLUCOME à dire qu'il n'est pas d'accord avec le discours du Président Pierre NKURUNZIZA qui assurait que tout va bien. De ce fait, l'OLUCOME trouve plutôt que les politiciens ne devraient pas rester au niveau des slogans, il faudrait que leurs discours soient accompagnés par des faits concrets. En somme, l'Observatoire a conclu que les trois objectifs sont louables mais, leur concrétisation reste à désirer.

3. **A travers le communiqué de presse n° 021/OLUCOME/09/2017 du 7 septembre 2017,** l'OLUCOME n'a pas caché les mots pour exprimer qu'il est tellement préoccupé de la dépréciation monétaire qui s'accélérait ces jours-là à tel enseigne que le taux de dépréciation monétaire apparu au début du mois de septembre était le plus élevé depuis l'existence du Burundi. En effet, ce taux était de 60 % par rapport à l'année de 2015 où un dollar américain s'achetait à 1700Fbu en 2015 contre 2720 Fbu en septembre 2017. A titre d'exemple, un sac de ciment qui s'achetait au mois de juin 2017 à 23 000 Fbu s'achetait à la date de publication du communiqué à 32000 Fbu soit une augmentation de 39.13 % dans trois mois. Cet état de chose se présentait et se présente ainsi suite à la crise éco-politico-sécuritaire qui persiste au Burundi, au gel de financement dû à la dégradation des relations entre le Burundi et ses partenaires et à la réduction de la production nationale qui est dans le négatif depuis 2015.

4. **Par le communiqué de presse n°024/OLUCOME/09/2017 rendu public en date du 30 septembre 2017, le capital humain burundais en péril est l'une des causes de la réduction de la production nationale.** Ici, l'OLUCOME a décrit que le capital humain est un facteur principal dans la production nationale. De ce fait, il trouve qu'il devrait être entretenu, protégé et amadoué pour autant qu'il contribue d'une façon ou d'une autre dans le développement de la nation. Une vie enlevée est une perte économique énorme à la famille et à l'Etat car ces derniers perdent des investissements effectués et le temps mis pour transformer cette personne en une main d'œuvre, en un facteur de la production nationale. L'OLUCOME a rappelé cette réalité au moment où le Burundi venait de perdre ses 35 fils et filles à Kamanyola en République Démocratique du Congo (RDC) en

date du 22 septembre 2017. A cet effet, l'Observatoire a rappelé aussi que tuer, assassiner est un acte des faibles d'esprit émanant du manque de confiance en soi, de l'ego, de l'orgueil et de la colère et occasionne des conséquences graves de malédiction pour ces assassins d'abord, puis pour les familles et enfin pour le pays. Les tueries des 35 burundais à Kamanyola, qui n'ont pas interpellé les uns et les autres, plus particulièrement le Gouvernement du Burundi à observer un deuil national est un cas parlant. L'Observatoire a recommandé au Gouvernement d'arrêter les tueries des burundais qui se commettent au pays, de déclarer l'observation d'une journée de deuil national relative à ce massacre de 35 burundais à Kamanyola, d'adopter un programme **de détraumatisation sociale** , et de sanctionner les auteurs des crimes commis au Burundi par le biais de la justice indépendante . Il a aussi recommandé au Haut-Commissariat des Réfugiés (HCR) et aux Gouvernements abritant les réfugiés de protéger convenablement les réfugiés dans leurs pays respectifs car cette mission incombe à leur responsabilité.

5. **Par la correspondance N° 016 /OLUCOME/07/2017 du 11 juillet 2017** adressée à son Excellence Monsieur le Président du Sénat du Burundi, **l'OLUCOME lui a demandé de mettre en application le contenu du message qu'il avait fait au cours d'une réunion avec les administratifs de la Mairie de Bujumbura**. Ainsi, l'Observatoire ne cesse d'adresser au Gouvernement et aux plus hautes autorités du pays des correspondances sur le désordre et le laissez-faire qui règnent dans les services publics plus particulièrement dans ceux de la collecte de diverses taxes et cotisations indues entre autres pour la sécurité, la construction des stades, des permanences du parti CNDD-FDD, ... **Comme le Commissaire de la Brigade anti-corruption, le Général Isidore Ndihokubwayo l'a bien souligné dans cette réunion, ces taxes sont collectées par des gens qui se nomment comme des envoyés spéciaux de Mutama (le Sage), de l' Office Burundais des Recettes (OBR), de la Mairie, de l'Environnement, du Service National de Renseignement (SNR), du système,… raison pour laquelle ils sont presque toujours relâchés après leur arrestation à cause de ce pouvoir de l'ombre qui dirige le pays.** D'après les informations à la disposition de l'Observatoire, il existe aussi des frais oscillant entre 200 Fbu à 1000 Fbu qui seraient collectés par les représentants du parti CNDD-FDD à la base dans presque tout le pays selon la région et le rang du ménage pour un membre ou non du dudit parti politique et par obligation car ils leur disent que si ils ne contribuent pas, il

ne faut pas qu'ils demandent un service public. Il arrive même qu'ils demandent 5 kg de haricot par un ménage soit disant que c'est pour la construction des parkings alors que la population n'a pas cette quantité de haricot. Ce pouvoir de l'ombre de certaines hautes autorités qui dirige le pays fait également collecter les frais communément appelé : « les frais de sécurité» dans la Mairie de Bujumbura via certains jeunes qualifiés par certains d' Imbonerakure dans les zones de Buterere, Kinama et Kamenge de la Commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura d'après les plaintes reçues par l'Observatoire au mois de septembre 2016. Le propriétaire de la parcelle payait obligatoirement mille francs burundais (1000 Fbu) par mois et chaque locataire devait payer 500 Francs burundais par mois. Il arrivait même qu'un ménage d'un locataire abritant trois transporteurs des personnes par vélos communément appelés taxis vélos payait mensuellement chacun deux mille Francs burundais.

6. A travers le communiqué de presse N° 032 /OLUCOME/12/2017 rendu public en date du 08 décembre 2017 sur la journée internationale de lutte contre la corruption célébrée le 09 décembre de chaque année, l'OLUCOME a rappelé à l'opinion que l*es* dirigeants burundais sont très corrompus et le pays ne pourra pas atteindre les objectifs de développement durable (ODD) s'il n'emprunte pas la voie de bonne gouvernance, du développement durable, de la paix et la sécurité pour tous les citoyens vivant au Burundi . Dans le communiqué, l'OLUCOME a dit qu'il est profondément préoccupé de graves conséquences socio-économiques causées par les chicaneries politiques de 2015 et qui continuent malheureusement à s'intensifier. Cependant, l'Observatoire ne cesse de contribuer à travers le dialogue inter burundais, les sensibilisations/éducation de la population à la lutte contre ce fléau social, politique et économique devenu endémique au Burundi. Depuis 2007, l'OLUCOME se joignait au monde pour célébrer cette journée internationale et trouvait ainsi l'occasion de décerner le prix « Ernest MANIRUMVA » pour un individu, un groupe ou une institution publique ou privée pour avoir mené des actions louables de développement, pour la paix, la sécurité et de lutte contre la corruption. Néanmoins, l'année 2015 a été fatale pour tous les burundais car la crise politique déclenchée par les politiciens qui ont l'appétit de la longévité au pouvoir dont les conséquences s'abattent toujours sur le peuple burundais a obstrué les opportunités de célébration et de se joindre à d'autres nations. Cependant, le Burundi continue à tomber dans les griefs de la faim et de la

pauvreté. La violation des accords d'ARUSHA pour la Paix et la Réconciliation au Burundi a occasionné le départ en grande partie des capacités intellectuelles parmi le peuple Burundais et les investisseurs étrangers en ont pliés leurs bagages. Enfin, l'OLUCOME a célébré la journée internationale de lutte contre la corruption dans la grande tristesse où il s'observe le rétrécissement des libertés d'expression, d'association et de presse, les discours de haine propagés par le parti au pouvoir à travers les messages qui se trouvent sur les monuments de ce parti implantés dans les lieux publics un peu partout dans le pays comme si le développement et la gouvernance émaneront de la terreur des dirigeants. Face au marasme que vit le Burundi, l'OLUCOME a interpellé la population burundaise à prendre conscience que la corruption est un fléau et détruit en premier lieu l'institution familiale ; s'engager à la lutte contre la corruption et demander au Gouvernement de rendre compte face aux objectifs de développement durable et de se pencher sur la paix et la sécurité pour atteindre un développement réel et durable.

7. A travers le communiqué de presse n° 035/OLUCOME/12/2017 rendu public en date du 13 décembre 2017 sur les crimes économiques perpétrés sur l'hôtel appartenant à Dr. Jean MINANI à Kirundo, l'OLUCOME a condamné fermement l'acte sauvage en date du 1er décembre 2017 dirigé contre un appartement hôtelier, profitable d'une part à la famille du propriétaire et d'autre part à l'Etat burundais à travers les taxes. Selon des informations à la disposition de l'OLUCOME, l'hôtel se trouve à quelques mètres d'une position de police. Ainsi, l'OLUCOME rappelle au Gouvernement du Burundi qu'il est dans l'ultime obligation de protéger non seulement les biens des citoyens mais particulièrement ceux des exilés. De plus, tout burundais ne pourrait être spolié ou détruit de ses biens parce qu'il est soit en conflit avec le Gouvernement soit il s'est exilé à l'étranger. Par ailleurs, l'OLUCOME a rappelé au Gouvernement en place et aux individus qui font ces actions barbares qu'ils seront poursuivis conformément à la loi n° 1/22 du 25 juillet 2014 portant réglementation de l'action récursoire au Burundi.

8.Par **la correspondance n° 026 /OLUCOME/ 10 /2017 du 17 octobre 2017** au Président du Sénat**,** l'OLUCOME avait voulu lui rappelé de **mettre en application les clauses de la réunion administrative tenue dans la semaine du 3**

au 9 juillet 2017. En effet, au cours de la réunion, le président du sénat est revenu sur les personnes non reconnues par l'administration et qui s'arrogent le droit de collecter les taxes déclarant qu'ils sont des envoyés spéciaux de Mutama (le Sage), de l'Office Burundais des Recettes (OBR), de la Mairie, de l'Environnement, du Service National de Renseignement (SNR), du système…. De plus, l'OLUCOME avait promis de lui rappeler chaque trimestre pour qu'il trouve des solutions durables à ces questions longtemps dénoncés par lui. Il lui a écrit la correspondance pour annoncer également les magouilles de détournement qui s'intensifient dans les marchés publics qui aujourd'hui occupent 70 % du budget général de l'Etat. Ces marchés continuent à être attribués illégalement sans respecter les principes de transparence et de concurrence. Ici, l'OLUCOME en a cité quelques-uns des contrats signés en violation des procédures de passation des marchés publics. Il l'a terminé en lui demandant qu'étant donné que les actes de détournement des fonds publics et de malversations économiques au Burundi augmentent à grande vitesse et que son économie va mal, le président du Sénat devrait prendre toutes les mesures qui s'imposent pour faire revenir l'ordre et le respect de la loi dans les services publics en luttant contre la corruption et les malversations économiques sans oublier d'exiger des sanctions aux corrompus et corrupteurs sans aucune distinction.

I.3.7. De la mauvaise gestion et malversations à travers les fêtes et prières présidentielles

L'année 2017 a été caractérisée par une organisation des prières, des fêtes et d'autres événements qui consomment des montants colossaux à l'État. L'OLUCOME a investigué sur quelques cas et a fait **3 publications.**

1. Dans son communiqué du **03 févier 2017**, l'OLUCOME **s'est fustigé contre la célébration des multiples fêtes au niveau national**, qui font chuter l'économie Burundaise qui est déjà moribonde. Il a aussi précisé que tant que l'amour insatiable de l'argent des dirigeants politiques burundais n'est pas bien modéré, les burundais vont continuer à subir les conséquences fâcheuses, tant au niveau sécuritaire, judiciaire, économique et social.

2. Selon le communiqué de presse **n° 018/OLUCOME/08/2017** publié **en**

date du 17 août 2017 et portant sur la prière interconfessionnelle organisée par le parti au pouvoir CNDD-FDD, l'OLUCOME a déploré l'organisation de telles prières pendant les jours de travail et les heures de service car ces prières débutaient à 8h30 pour se clôturer à 16h30. En organisant cette prière, le CNDD-FDD étant le parti au pouvoir mobilisait la plupart de fonctionnaires de l'Etat à quitter leur service pendant les heures de travail. De plus, certains moyens financiers et matériels qui ont été utilisés, seraient provenu d'une façon ou d'une autre de l'Etat d'autant plus que près de cent véhicules de l'Etat auraient été déployés à cet effet, les frais de carburant, les frais de missions distribués,…qui totaliseraient un montant estimé par l'OLUCOME à plus de 80 millions de Fbu. A tout cela, s'ajoute le temps des participants qui n'est pas comptabilisé. L'OLUCOME considère ces dépenses et tout ce temps à consommer comme les malversations économiques et financières car ils ne sont pas régis par aucune loi. Ces prières se sont organisées durant les jours de travail au moment où le Burundi se trouve parmi les trois premiers pays les plus pauvres au monde et ses citoyens survivent d'un revenu annuel de 284 USD par habitant en 2017 selon les statistiques du Fonds Monétaire International (FMI). A travers ce communiqué, l'OLUCOME a précisé qu'il soutient que la population burundaise et les autorités organisent des prières mais que ces dernières se déroulent pendant les weekends sans toutefois gaspiller les fonds et le temps. Pour que ces activités de prières puissent se réaliser dans la légalité, l'OLUCOME a recommandé au Gouvernement de mettre en place une loi qui régit l'organisation de ces prières afin de lutter contre toute action qui pourrait réduire la production nationale.

3. Par le communiqué de presse **n°036/OLUCOME/12/2017 publié en date du 27 décembre 2017**, l'OLUCOME avait appris que la famille présidentielle organisait du 26 au 31 décembre 2017 une prière d'action de grâce dans la province de Kayanza au stade de Gatwaro. L'OLUCOME déplore de telles prières pendant les jours de travail et les heures de service car ces prières débutaient de 08h pour se clôturer à 17h. En organisant cette prière, le Gouvernement mobilise la plupart des fonctionnaires de l'Etat et s'y rendent pendant les heures de service. Aussi, certains moyens financiers et matériels qu'ils utilisent proviennent de l'Etat d'une façon ou d'une autre d'autant plus que plus de cent véhicules de l'Etat pourrait être déployés, les frais de carburant, les frais de missions …qui totaliseraient un montant estimé par l'OLUCOME à plus de 120 millions de Fbu.

L'OLUCOME considère ces dépenses et tout ce temps à consommer comme les malversations économiques car ils ne sont pas régis par aucune loi. Néanmoins, l'OLUCOME soutient à 100% que la population burundaise et les autorités organisent des prières si celles-ci se tiennent pendant les weekends sans toutefois gaspiller les fonds de l'État et le temps dans un pays plus pauvre comme le Burundi. Enfin l'OLUCOME a recommandé au Gouvernement de mettre en place une loi qui régit l'organisation de ces prières afin de lutter contre toute action qui pourrait réduire la production nationale.

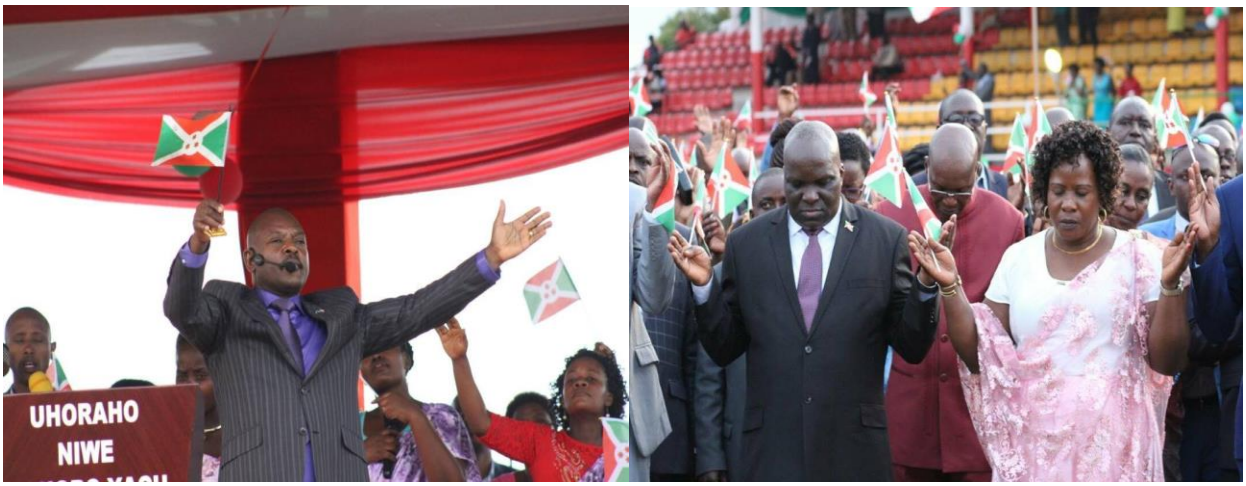

Lors de la prière organisée par la famille présidentielle qui a duré 5 jours et débuté le 26 décembre 2017 à Kayanza

I.3.8 De l'analyse du budget général de l'État et la gestion des fonds de l' AMISOM

La crise politico-sécuritaire déclenchée depuis 2015 a fortement frappé l'économie et certains partenaires financiers du Burundi ont fermé les robinets. Le budget était financé à plus de 50% par des appuis provenant des pays et organisations partenaires du Burundi. Le Gouvernement du Burundi s'est alors lancé dans l'exercice de vote des budgets fantaisistes, irréalistes et dépouillant le pauvre citoyen burundais. L'OLUCOME n'a pas croisé les bras face à l'exécution du budget de 2017 et à la proposition de la loi budgétaire 2018. Il en a alors sorti **3 publications.**

1. Comme l'OLUCOME l'avait précisé dans son communiqué N°001/OLUCOME/03/2016 du 22 mars 2016 et depuis la signature du mémorandum d'entente entre le Burundi et l'Union africaine sur l'envoi des militaires notamment en Somalie, il y a à peu près 10 ans, l'OLUCOME n'a cessé d'exprimer ses inquiétudes relatives au détournement d'une partie des fonds de l'AMISOM spécialement reçue par le Burundi pour la location des engins militaires et le retrait de 200 dollars américains par mois et par militaire en mission. Les budgets Généraux de l'Etat exercices 2012, 2013 et 2014 ressortent respectivement les recettes exceptionnelles dans le cadre de l'AMISOM de 26 milliards Fbu, 29,520 milliards Fbu et 3 milliards Fbu. Dès l'exercice de 2014 à cette date, ces recettes de plus de 29 milliards Fbu par an dans le cadre d'AMISOM ne sont plus visibles dans le Budget Général de l'Etat. Cependant, en plus de la rigueur de la loi organique des finances publiques, les partenaires exigeaient que ce montant ait une rubrique dans le Budget Général de l'Etat. Bien plus, le montant des années d'avant de 2007 à 2011 n'ont jamais eu de traçabilité budgétaire. En plus de ces montants de l'AMISOM, le Gouvernement burundais retire mensuellement depuis 2010 sur le salaire de chaque policier en mission en Haïti, en Côte d'ivoire,…. une somme de 200 dollars américains. L'Observatoire se demande où vont ces montants? La somme totale évaluée par l'OLUCOME est de 40 milliards de Francs burundais par an. L'utilisation de ces recettes exceptionnelles échappe à tout contrôle et viole le principe de l'unicité budgétaire.

2. Par le **communiqué de presse n°023/OLUCOME/09/2017 publié en date du 26 septembre 2017 sur l'annonce de la prochaine augmentation de la pression fiscale à outrance dans la loi budgétaire de 2018**, l'OLUCOME a appris que le budget de 2018 sera financé à plus de 80% des ressources propres. L'Observatoire considère que les chiffres présentés par le Ministre en charge des finances publiques sont biaisés, irréalistes et fantaisistes s'il se réfère aux prévisions budgétaires des années antérieures. En effet, les charges du budget de l'Etat exercice 2017 sont évaluées à 1326.8 milliards de Fbu. Selon les mêmes prévisions de ce budget de l'Etat exercice 2017, ces dépenses du budget sont financées par des ressources internes de 786.6 milliards de Fbu soit 59.28% du budget général de l'Etat 2017. Bien plus, les dons ne s'évaluent qu'à 366.05milliards de Fbu soit 27.5% du budget de 2017 tout en sachant que le déficit de ce budget est de 174.1

milliards de Fbu soit 13.1% du budget de l'Etat de 2017. Ce déficit qui est financé en grande partie par l'endettement interne qui est le double de celui de l'exercice budgétaire 2016. Selon l'OLUCOME, il est incompréhensible d'affirmer que ces chiffres du ministre sont corrects. Ils auraient plutôt été manipulés pour avoir une stratégie de communication publique dans le but de préparer les citoyens burundais à la prochaine hausse des taxes sur tous les produits. La dépréciation monétaire s'accentue du jour au jour, elle est de 72.9 % par rapport à l'année 2015 où un dollar américain s'achetait à 1700 Fbu et à la date de publication du communiqué il s'achète à 2940 Fbu. De plus , la société Brarudi qui contribue par année à la caisse de l'Etat plus de 100 milliards de Fbu soit plus de 7.5% des recettes annuelles de l'Etat, n'a pas de devises suffisantes pour effectuer les importations de ses intrants d'où les prix de ces boissons ont été d'office revus à la hausse à hauteur de 28.5% pour l'amstel. L'Observatoire trouve qu'au cas où le Gouvernement tiendrait à la parole du Ministre burundais des finances d'augmenter les impôts et taxes à tel degré, cet acte serait considéré comme un suicide financier des citoyens burundais par celui qui devrait les protéger.

3. A travers le communiqué **N° 033/OLUCOME/12/2017 rendu public en date du 11 décembre 2017** sur le projet de loi de budget général de l'Etat, exercice 2018, l'OLUCOME s'est rendu compte que le projet de loi de budget général de l'Etat 2018 est un budget fantaisiste et irréalisable. En effet, les recettes globales du budget 2018 s'élèvent à 1224, 12 milliards Fbu contre 1152, 76 milliards Fbu en 2017 soit une augmentation de 71, 35 milliards Fbu représentant 6,2 %. Les dépenses globales du budget exercice 2018 sont estimées à 1388,17 milliards Fbu contre 1326, 83 milliards Fbu en 2017 soit une augmentation de 4, 6% représentant 61,34 milliards Fbu. Ce projet de budget 2018 dégage un déficit d'un montant de 164, 05 milliards Fbu contre 174, 06 milliards Fbu en 2017 soit une diminution de 10, 01 milliards Fbu (ou de 5,7%). Bien plus, les ressources intérieures dans le budget général de l'Etat occupent 69,6% contre 30,4% des dons. A cet effet, l'OLUCOME se demande pourquoi le Gouvernement se vante que son économie progresse au lieu d'accepter plutôt qu'elle a reculé. Ainsi, l'OLUCOME a trouvé qu'à travers ce projet de loi de finances de 2018, le Gouvernement suce avec sa dernière énergie le contribuable burundais car les 11 nouvelles taxes de budget 2017 ont été reconduites pour le budget 2018 et ce qui est grave, le Gouvernement a ajouté 21 autres nouvelles taxes pour ce projet de loi de finances 2018 selon la

Cour des comptes burundais **.** Les 11 taxes reconduites pour l'exercice budgétaire de 2018 sont la taxe anti-pollution sur les véhicules usagés de plus de 10 ans, la surtaxe de 50% de la valeur en douane sur les sachets en plastique importés, la surtaxe de 30% sur le lait liquide importé, le prélèvement forfaitaire libératoire pour les agences en douanes de 10 000Fbu par déclaration, l'impôt locatif, la taxe spécifique de téléphonie mobile sur le trafic national qui passe de 42 Fbu à 52 Fbu, la taxe de consommation sur carburant, l'augmentation de la taxe spécifique sur le sucre de 200 Fbu, l'augmentation de la taxe de consommation sur la bière limonade et eau minérale, la suppression des exclusions prévues dans le secteur des assurances avec diminution du taux qui passe de 2% à 1.5% et la taxe à l'exportation des peaux brutes. De tout ce qui précède et en vue de contribuer au développement de notre pays le Burundi, l'OLUCOME a recommandé entre autre d''annuler les 21 autres nouvelles mesures fiscales prévues pour l'exercice budgétaire de 2018 à l'endroit d'une population déjà pauvre car cette dernière possède des revenus annuels très faibles et de considérer dans l'élargissement de l'assiette fiscale le principe « Trop d'impôts tuent l'impôt ».

COMPARAISON DES RESSOURCES DU GOUVERNEMENT DE 2015 A CE JOUR ET CELLES DES ANNEES PRECEDENTES (TARISSEMENT DES RECETTES)

Libellé	2012 (en milliards de Fbu)	2013 (en milliards de Fbu)	2014 (en milliards de Fbu)	2015 (en milliards de Fbu	2016 (en milliards de Fbu)	2017 (en milliards de Fbu)	2018 (en milliards de Fbu)
Budget global de l'Etat	1211, 7	1389,2	1411,4	1562, 9	1260,6	1326,8	1388,1
Recettes internes	525, 1	577, 8	591,4	676, 9	631,07	682,2	745, 8
Dons extérieurs	499,4	645,2	681,7	699,6	374,7	366,05	372, 2

Déficit global du budget	115,2	68,2	70,3	118,4	140,7	174,06	164, 04

Commentaires:

- Par rapport à l'année de 2012, les prévisions des recettes globales du budget ont augmenté de 2012 à 2015 à la hauteur de 28,9 % et par rapport à l'année de 2015 (début de la crise actuelle) elles ont diminué de 2015 à 2018 de 11,18%
- Cependant, les dons qui financent le budget de l'Etat à plus de 50% avant la crise d'avril 2015 n'atteignent pas le montant des prévisions à partir de la crise de 2015,
- Par rapport à l'année de 2015, les prévisions des dons extérieurs ont chuté de 46,7% ;
- De 2012 à 2018, les prévisions des recettes internes ont continué à augmenter d'année en année jusqu'à 42, 03% face à un revenu par habitant (actuel) de moins de 300 USD/an selon le FMI ;
- Par rapport à l'année de 2014, les prévisions de recettes internes ont augmenté jusqu'à 26, 1% contre un taux de croissance économique de -1,3% en 2017 selon la BAD ;
- Devant cette extrême pauvreté de la population, sur les 10 nouvelles taxes instituées en 2017, le Gouvernement y a ajouté 11 d'autres pour cet exercice budgétaire en cours ;
- . La dette intérieure actuelle de l'Etat envers les agents économiques privés, les banques commerciales et la banque centrale est d'environ 1500 milliards Fbu soit 108, 06 % du Budget de l'Etat de 2018,
- Suite à la corruption, les exonérations ont largement dépassé celles prévues depuis l'année de 2007 et pour l'année de 2017, le taux d'exécution des exonérations a été de 619, 9 %
- De 2014 à 2018, le déficit budgétaire a augmenté de 133, 3 %,

- Pour 2018, Ressources globales (1388,1 milliards Fbu) – Dons (372,2 milliards Fbu) - Déficit global (164,04 milliards Fbu) = Ressources intérieures projetées de 851, 8 milliards Fbu
- Les ressources intérieures projetées sont de **851, 8 milliards Fbu** contre les dépenses courantes du budget de l'Etat 2018 de **868, 6 milliards Fbu**.
- Ce constat de l'OLUCOME prouve à suffisance que le Gouvernement du Burundi ne peut pas réaliser aucun projet d'investissement sur ces propres fonds.

Tableau synthèse des dossiers maculés de corruption, des détournements et de mauvaise gestion par les pouvoirs publics

No	Domaine d'intervention	Cibles impliqués	Nombre de cas publiés
1	Secteur de la gestion des devises, des droits de douanes, du TVA, taxes, redevances administratives et contributions forcées	BRB-Ministère des finances-La mairie de Bujumbura- OTRACO-Ministère de l'intérieur et de la formation patriotique- La poste	8
2	Gestion des produits pétroliers, électricité et médicaments	BRB-REGIDESO-Ministère de l'énergie et des mines- Assemblée nationale-OBR	6
3	Gestion du domaine des marchés publics	Ministère de l'intérieur et de la formation patriotique-Assemblée nationale-Gouvernement (conseil des ministres)-ONATEL-Office des routes-Ministère de la santé et de la lutte contre le sida	5
4	Gestion du domaine de l'éducation	Ministère de l'éducation nationale	2

5	Le fléau de la famine et du paludisme	Gouvernement-Ministère de l'agriculture et de l'élevage- Ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida	4
6	La gouvernance	CNDD-FDD- Président de la République-Gouvernement-SNR	9
7	La mauvaise gestion et malversations économiques à travers les fêtes et prières présidentielles	CNDD-FDD, famille présidentielle	3
8	Budget général de l'Etat	Gouvernement, Ministère en charge des finances	3
	Total		**40**

Le présent tableau donne une vue globale des dossiers auxquels l'OLUCOME s'est prononcé selon les domaines. Ainsi, il est visible que le domaine de la gouvernance souffre et les acteurs ciblés sont ceux qui devraient la relever au point que les autres secteurs puissent suivre le cap.

I.3.9. Des actions de plaidoyer et de partenariat pour le secours à la population

L'OLUCOME a aussi mené des actions inhérentes au plaidoyer pour le partenariat, le secours à la population meurtrie par la famine et l'amendement des lois et mesures injustes. Ici, les publications et autres actions sont sommairement reprises ci-dessous :

1. **Dans le communiqué de presse n° 016/olucome/06/2017 du 20 juin 2017,** l'OLUCOME a présenté ses doléances face à la dégradation continuelle de la situation socio-économique au Burundi lors de la session parallèle des Nations Unies à Genève du 6 au 23 juin 2017. L'OLUCOME ayant été invité a présenté succinctement comment est actuellement la situation socio-économique au pays. Dans son exposé, le président de l'OLUCOME a fait savoir à l'orateur qu'aujourd'hui, le pouvoir d'achat de la population, le Produit intérieur Brut, le

revenu par habitant, le taux d'inflation, le taux de change et d'autres indicateurs macro-économiques se détériorent du jour au jour à tel enseigne que la majorité des burundais mangent une fois par jour voire une fois les deux jours. Le problème de carburant et de délestage de l'électricité perdure sans aucune solution durable handicapant davantage l'économie burundaise déjà moribonde. Ainsi, il a recommandé aux politiciens plus particulièrement au Gouvernement du Burundi d'accepter de mener un dialogue inter burundais, sincère, inclusif et externe avec tous ses protagonistes. Vers la fin du communiqué**,** le président de l'OLUCOME a mentionné qu'il a été satisfait par des promesses faites car certains partenaires du Burundi dont la Belgique ont même informé les participants qu'ils vont augmenter les fonds directs destinés à la population burundaise. Lors de cette occasion, l'OLUCOME avait les objectifs de :

1° Tirer la sonnette d'alerte sur la précarité de la situation socioéconomique contrairement au langage politique mensonger des autorités burundaises ;

2° Mener un plaidoyer afin que l'aide financière soit octroyée à la population burundaise ;

3° Amener les partenaires et amis du Burundi à forcer le gouvernement du Burundi à participer dans le dialogue inter burundais ;

4° Contribuer pour que l'espace des libertés publiques soit garanti et que la société civile ait une place dans le dialogue inter burundais.

2. **Lors de la 36ème session du Conseil des Nations Unies pour les droits de l'homme à Genève en date du 18 au 19 septembre 2017**, l'OLUCOME a mené un plaidoyer dans les rencontres avec les missions diplomatiques et consulaires. L'OLUCOME avait élaboré un document où il a interpellé la communauté internationale à agir dans l'urgence en vue d'exiger au Gouvernement du Burundi d'accepter le dialogue inclusif et sans condition. L'OLUCOME a aussi démontré les crimes socio-économiques commis durant la période de crise déclenchée en 2015. Il a en plus énoncé des solutions possibles et des parties prenantes qui doivent interagir afin de sauver le Burundi.

3. **A travers le communiqué de presse n° 027/OLUCOME/ 10 /2017 rendu public en date du 25 octobre 2017** et portant sur le lancement d'une campagne

de 10 jours en rapport avec la non application des recommandations du rapport d'examen du Burundi pour le 1er cycle de 2011 à 2015 relatives à la mise en œuvre de la convention des nations unies contre la corruption à la veille de la 7ème session des Etats parties à ladite convention **.** L'OLUCOME a rappelé aux politiciens burundais plus particulièrement les dirigeants actuels qu'ils devraient pousser leurs réflexions au-delà d'eux-mêmes afin d'apaiser leur fringale exagérée d'argent et du pouvoir qui empêche toute initiative légale qui ne met pas en premier lieu leurs propres intérêts. A travers ce document de presse, l'OLUCOME a demandé aux représentants du Gouvernement du Burundi de montrer dans les dix jours qui restaient avant la tenue de cette session que ces recommandations des experts des Nations Unies ont été déjà mises en application ou tout au moins les pas déjà franchis même 10 % dans leur réalisation dans l'objectif d'éviter les mensonges que le Gouvernement du Burundi pourrait dire devant les autres Etats présents à la dite session. Ainsi, l'OLUCOME a ouvert une Campagne appelant le Gouvernement du Burundi à appliquer la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) et a parlé des recommandations que le Burundi devrait avoir mis en application.

4. Par le **communiqué de presse N° 028/OLUCOME/11/2017 publié le 03/11/2017**, l'OLUCOME a demandé aux Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption de voter une Résolution obligeant le Burundi de mettre en application les recommandations émises dans le rapport d'examen**.** A la veille de la Septième Session ordinaire de la Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC/COSP7), l' OLUCOME en tant qu'une organisation de la société civile burundaise qui a un statut d'observateur non permanent à cette conférence, a fort regretté de constater que le Burundi n'a pas encore mis en œuvre aucune recommandation du premier rapport d'examen (relatif au premier cycle de 2011 -2015) alors que les experts des Nations Unies venait d' évaluer pour la seconde fois le Burundi en 2017. Ce rapport d'examen révèle par exemple, que les infractions principales commises en dehors du territoire du Burundi dans le cadre du blanchiment du produit de crime ne sont pas explicitement couvertes par la loi en vigueur au Burundi mais les autorités du Burundi ont confirmé qu'en cas de soupçon de commission d'une infraction principale à l'étranger, l'infraction de blanchiment au Burundi pouvait être poursuivie sans condamnation de l'infraction principale par un tribunal à

l'étranger. Ceci montre combien, les hautes autorités présumées corrompues sont protégées par la législation burundaise malgré les réformes recommandées par les experts des Nations Unies d'une part et les principes et mesures d'ordre économique et de gouvernance contenus dans les accords d'Arusha d'autre part notamment la mise en place d'une législation et des structures de lutte contre les crimes économiques et la corruption ainsi que la répartition et la redistribution équitables des ressources nationales dans tout le pays. Les crimes économiques et les infractions sur le blanchiment des capitaux commis au Burundi ne sont pas jusqu'à l'heure actuelle été sanctionnés pour dire que la Convention des Nations Unies contre la Corruption n'est pas mise en application par le Gouvernement du Burundi.

5. Ainsi, l'OLUCOME a été invité à la 7ème session des Etats Parties à la Convention des Nations Unies Contre la Corruption à Vienne en Autriche tenue du 04 au 10 Novembre 2017 et qui réunissait plus de 180 pays. Il a fait savoir aux Etats présents les avancées significatives en matière de surveillance des violations des droits humains ainsi que les menaces perpétrées contre l'OLUCOME et les organisations burundaises de défense des droits humains. Le délégué de l'Observatoire a parlé de la quasi impossibilité d'accès à l'information publique et que même deux avant projets de lois relatifs à la protection des dénonciateurs et l'autre en rapport avec l'accès à l'information et les libertés d'expression et de réunions n'ont pas été pris en compte par le Gouvernement.

6. En guise de l'examen du Burundi sur les droits de l'homme, l'OLUCOME a été invité à la pré session du 11 au 15 décembre 2017 sur l'examen périodique Universel tenu à Genève pour présenter la situation des droits de l'homme et particulièrement ceux relatifs à la pauvreté, au trafic humain et au travail ainsi que la liberté d'expression, d'opinion et d'association. Il a proposé ainsi des recommandations par rapport à ces thématiques afin qu'au cours de la session de janvier 2018, le Gouvernement du Burundi puissent s'y prononcer. Le délégué de l'OLUCOME a aussi trouvé l'occasion de mener un plaidoyer envers les missions diplomatiques permanentes à Genève. Ainsi, cinq missions diplomatiques permanentes ont été rencontrées et ont eu connaissance de la situation des droits humains au Burundi et n'ont pas tardé à exprimer que des recommandations à l'endroit du Gouvernement du Burundi pourront être formulées lors de la session sur l'Examen périodique Universel projetée pour le mois suivant.

DEUXIEME PARTIE

II. Impact des activités de l'OLUCOME sur la société burundaise

Durant l'année 2017, plusieurs actions ont été réalisées par l'OLUCOME et ont produit un impact très significatif au sein de la société burundaise même si le contexte est très difficile pour les défenseurs des droits humains.

II.1. SUR LE PLAN POLITIQUE.

Grâce à la sensibilisation de l'OLUCOME, les politiciens ont compris que la mauvaise gouvernance, le manque de transparence dans la gestion des affaires publiques, la corruption et les malversations diverses constituent une menace à la stabilité politique, économique, sociale et sécuritaire. C'est pourquoi certains membres de l'exécutif burundais (Président de la République, Président du Sénat, ministre en charge de la bonne gouvernance, etc.) ont beaucoup parlé de lutte contre la corruption dans leur discours même s'ils n'ont pas parlé des stratégies évidentes de son éradication au Burundi. Aussi, même si la loi et les institutions existent, l'ampleur de la corruption au Burundi augmente du jour au lendemain.

Ainsi, au cours de l'année 2017, l'OLUCOME se réjouit que :

- Suite à la proposition de solutions de l'OLUCOME à la grave crise actuelle inscrite dans son document de plaidoyer transmis en date du 8 /05 /2017 à la médiation dans la crise burundaise intitulé: « *Position de l'OLUCOME face à la crise actuelle du Burundi: causes, conséquences et solutions* », son Excellence William Benjamin Mkapa a demandé au Gouvernement du Burundi d'arrêter le processus d'amender la Constitution du Burundi et le Gouvernement l'a suspendu momentanément.

- Par le biais des communiqués de l'OLUCOME n° 027/OLUCOME/ 10 /2017 rendu public en date du 25 octobre 2017 et N°028/OLUCOME/11/2017 publié le 03/11/2017, l'OLUCOME a pu avoir l'opportunité de faire un exposé sur la mise en application des recommandations relatives à l'application de la Convention des Nations

Unies contre la Corruption du rapport des Experts des Nations Unies par le Burundi, à Vienne en Autriche lors de la Septième Session de la Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC/COSP7).

- Par sa contribution de plaidoyer à travers la correspondance n°029 /OLUCOME/11/2017 du 03 novembre 2017 adressée à son Excellence Monsieur William Benjamin Mkapa et à travers d'autres lettres lui adressées antérieurement, la Médiation dans la crise burundaise a organisé la quatrième session des pourparlers inter burundais du 27 novembre au 8 décembre 2017 à Ngurdoto à Arusha en Tanzanie. Et pour la première fois depuis le début de ce dialogue inter burundais externe, les principaux acteurs politiques, les représentants des partis politiques, des groupes religieux, de la société civile, des femmes et des médias du Burundi qui ont pris part à la 4ème session ont abouti à des points de convergence et de divergence sur les 8 questions étudiées dans les 4 groupes sans toutefois s'asseoir ensemble, cette convergence ressort du document du Facilitateur après avoir copulé les documents de 4 groupes présents à Ngurdoto.

  A la clôture de la session, le Facilitateur et son équipe ont identifié des points de convergence pouvant constituer le fondement d'un accord ainsi que des points de divergence qui peuvent faire l'objet de dialogue et de négociation à l'avenir sur la base des documents élaborés par les parties présentes à la session. Les points de convergence sont principalement : Engagement vis-à-vis de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et de la Constitution du Burundi en tant que fondement d'une paix, sécurité et stabilité durables ; La reconnaissance du fait que la crise burundaise est de nature politique et qu'elle nécessite par conséquent une solution politique ; l'engagement à mettre un terme à l'impunité et à rejeter toutes formes de violence y compris les discours haineux, comme moyen de résoudre les différends politiques ; le respect de l'Etat de droit et promotion de la bonne gouvernance ; le respect et application des principes essentiels des droits humains ; la nécessité d'engager des réformes législatives, réglementaires et institutionnelles relatives à la gestion des élections dans le but de garantir des élections libres, justes, transparentes et crédibles ; l'exhortation au gouvernement à améliorer les relations du Burundi avec les

pays voisins et la communauté internationale.

Aussi, les points de divergence ont été tels que : Dépolitisation et promotion du professionnalisme au niveau de la fonction publique, y compris au niveau des services de sécurité ; application et respect des libertés fondamentales des individus et des groupements légalement enregistrés, comme la liberté d'association, de réunion, d'expression et de circulation ; Exhortation au système judiciaire à identifier les prisonniers politiques et à faciliter leur libération dans les meilleurs délais ; Respect du droit souverain des Burundais de modifier la Constitution ; Modification des lois au parlement visant à prévoir la règle du vote à la majorité simple ou à la majorité qualifiée pour l'adoption des lois au lieu du vote à la majorité des deux-tiers, comme prévu par l'Accord pour la paix et la réconciliation au Burundi ; Amélioration de la situation sécuritaire et promotion du désarmement des civils et groupes armés illégaux ; Exhortation au gouvernement à garantir la sécurité personnelle et la protection des biens appartenant aux acteurs politiques qui sont de retour d'exil ; Nécessité de poursuivre les réformes engagées au niveau du secteur de sécurité, y compris la formation et la professionnalisation des agences de sécurité ; Dialogue avec les groupes armés qui sont disposés à renoncer à la violence et à poursuivre la réinstallation pacifique ; Ouverture de l'espace politique et enfin la levée des mandats d'arrêt et amnistie aux détenus politiques.

Enfin, le Facilitateur a signifié que ces points seront communiqués au Médiateur et au Sommet des Chefs d'Etat de l'EAC pour davantage d'orientations.

II.2. SUR LE PLAN ECONOMIQUE

Les dénonciations et enquêtes faites par l'OLUCOME en rapport avec les faits de mauvaise gouvernance, de manque de transparence, de la corruption, de malversations économiques et financières au Burundi ont pu donner à l'Etat les pistes d'exploration pour récupérer les biens et d'importants montants détournés. Aussi, différentes actions de plaidoyer ont amené des résultats au niveau des décisions des hautes autorités même si elles restent toujours insignifiantes. Certaines ont été marquées :

- En date du 27/02/2017, les députés ont demandé au gouvernement burundais de diminuer les taxes sur les produits alimentaires et de poursuivre les programmes agricoles pour augmenter la production et de rendre disponible les semences aux agriculteurs ainsi que de se préoccuper rapidement de la disette signalée dans le pays.

- Après un appel urgent de l'OLUCOME au Gouvernement **(cf. le communiqué de presse n° 09 /olucome/05/2017)**, le Ministre des Finances et de la Privatisation, Dr. Domitien Ndihokubwayo a sorti une ordonnance ministérielle listant les produits vivriers exonérés même si l'Observatoire a constaté que la liste n'était pas exhaustive.
- Suite au cas de pourchasse des commerçants ambulants en Mairie de Bujumbura par les policiers effectué au cours du second trimestre et basé sur sa correspondance y relative du 26 Aout 2016, la Mairie de Bujumbura a pris en compte les recommandations de l'Observatoire et a commencé à mettre en application la loi N° 1/07 du 26 avril 2010 régissant ce commerce ambulant pour le bien être de ces petits commerçants même si les traitements inhumains envers ces commerçants ambulants continuent à s'opérer dans la municipalité de Bujumbura.

- Après une interview accordée à l'OLUCOME et un lobbying auprès du ministère des transports, ce dernier a sorti une décision Réf : 726/CAB/1426/2017 pour suspendre la mesure de la nouvelle tarification de l'OTRACO et dans son twitter du 25 aout 2017, l'OLUCOME a remercié le Ministre en charge des transports pour la décision louable.
- Après deux correspondances écrites à l'Ombudsman et au ministre de l'intérieur et de la formation patriotique, l'Ombudsman a rendu visite au Maire de la ville et lui a demandé de réanalyser les décisions de l'octroi des marchés à la société BCCO pour la salubrité en Mairie de Bujumbura d'une part et à l' association de collecte des frais de stationnement des véhicules en Mairie de Bujumbura d'autre part afin qu'il soit favorisé la concurrence et la transparence dans l'attribution de ces marchés.
- Lors de la tenue de la 36ème session du Conseil des Nations Unies pour les droits de l'homme à Genève, l'OLUCOME a présenté le document de plaidoyer

aux missions permanentes à Genève, aux missions africaines et occidentales et elles se sont exprimées qu'une enquête sur les crimes économiques s'avère nécessaire prochainement et que le conseil pourra s'y pencher.

- Par le biais de la publication du communiqué de presse de l'OLUCOME N° 029/OLUCOME/11/2017 en date du 15/11/2017 et des lettres transmises antérieurement au Ministre de l'Energie et de Mines, le Gouvernement du Burundi a créé dans le projet de loi de finances 2018, une nouvelle ligne budgétaire intitulée «Office Burundais des mines et des carrières » dont le montant des recettes prévues est de 7.557.560.000Fbu. Cependant, pour l'OLUCOME, ce montant est très minime vis-à-vis des contrats illégaux des investisseurs étrangers déjà signés dans le secteur minier.

II.3. SUR LE PLAN SOCIAL ET SANITAIRE

Après une large et profonde sensibilisation sur la corruption et les malversations économiques et financières que l'OLUCOME a effectuée à travers les médias parlés, les journaux et même dans les télévisions, la population comprend de plus en plus que la chose publique (écoles, centres de santé, immeubles de l'Etat, charroi de l'Etat, …) est maintenant considérée comme la sienne alors qu'avant, elle était considérée comme n'appartenant qu'au Gouvernement. Aussi, au cours de l'année 2017, différentes mesures ont été prises dans le domaine sanitaire et social.

- Dans l'après-midi du lundi du 13 mars 2017 au cours dans un point de presse, le ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida a déclaré une épidémie de paludisme.
- Après les interventions de l'OLUCOME dans son 17ème communiqué de presse et dans la correspondance du 7 aout 2017 adressée à l'Ombudsman, l'augmentation du prix de l'électricité de la REGIDESO initialement prévue à 460.8% chez les ménages, a été réduit à 152.1 % chez les ménages même si l'OLUCOME avait plaidé pour qu'il n'y ait pas de l'augmentation du prix de l'électricité.

II.4. SUR LE PLAN CULTUREL

La population burundaise commence à changer de mentalités grâce aux activités de sensibilisation de l'OLUCOME. Certains dictons rundi comme **« Ntawuhandwa ku rurimi ikirenge kiriho… »** pour dire de façon littérale « il ne faut pas se laisser piquer sur la langue par les épines alors que les plats de pied sont faits pour cela », commencent à perdre leurs sens. Ainsi, ils dénoncent les actes de corruption sans réserve et sont visiblement engagés à collaborer pour une société juste et équitable.

III. CONTRAINTES RENCONTREES

Au cours de l'année de 2017, quelques employés de l'OLUCOME ont reçu différents menaces d'intimidations via les appels téléphoniques anonymes. Bien plus, depuis avril 2015, certains membres de l'OLUCOME vivent dans la clandestinité suite aux menaces de mort qui peuvent surgir sur eux. Et suite à cette même crise de 2015, les activités de l'Observatoire ont connu un handicap majeur alors qu'il opère dans le domaine de la gouvernance depuis 2002. Aussi, lors de la conférence des Etats Parties à la convention des Nations Unies pour la lutte contre la corruption à Vienne en Autriche, le délégué de l'OLUCOME a reçu des menaces de la part de la délégation du Gouvernement du Burundi en lui intimidant pour qu'il abandonne la prise d'une parole devant l'assemblée. Lors de son intervention, le Ministre s'est inscrit en faux contre la déclaration du délégué de l'OLUCOME.

Bien plus, lors de la 4ème session du dialogue inter burundais externe , la délégation du Gouvernement du Burundi a rédigé une note en cachette qui a été par la suite transmise au Service National de Renseignement en commentant le document proposé par le groupe de la société civile indépendante et en disant que nos propositions prouvent que nous avons des idées de certains membres de la société civile impliqués dans le putsch du 13 mai 2015 et qui sont recherchés par la Justice Burundaise. Aussi, elle a continué à dire que l'audit sur l'endettement du Burundi demandé constitue la violation flagrante de la souveraineté de la République du Burundi. Elle conclut en signifiant que le Gouvernement Burundais ne peut en aucun cas cautionner ces propositions de violation de la souveraineté du pays, que ce sont des mensonges et montages formulés par certains partis politiques et acteurs politiques ainsi que les « trois soi-disant » membres de la société civile.

En plus, alors que l'OLUCOME s'apprêtait à porter plainte dans les instances juridiques de l'East African Community (EAC) sur l'ordonnance inconstitutionnelle en rapport avec des élections de 2020, il s'est heurté à une irrecevabilité du dossier due à la proscription des lois qui précise les délais de 2 mois suivant la date de promulgation de ladite loi.

Enfin, sur son compte You tube : « *Bujumbura au coeur du panafricanisme et de la résistance africaine* », Luc Michel avait sorti une vidéo en commentant que l'OLUCOME joue une opposition fantoche et que le Président de l'OLUCOME participe à la déstabilisation du Burundi en complicité avec les puissances occidentales.

De tout ce qui précède, l'OLUCOME a réaffirmé son engagement ferme à la poursuite de sa mission en faveur de la population burundaise car ni les intimidations, ni les déclarations mensongères ne l'empêchera pas de mener ses investigations et d'informer la population burundaise sur les crimes économiques.

IV. RECOMMANDATIONS GENERALES

IV.1. Par rapport à la population

La population est interpellée pour rester vigilante, de continuer à dénoncer les auteurs ou complices des cas de mauvaise gouvernance , de manque de transparence , de corruption et de malversations économiques et financières.

IV.2. Par rapport au Gouvernement en place

L'OLUCOME demande de **:**

- Conclure le plus rapidement possible le dialogue inter burundais externe dans le but d'entamer les activités de reconstruction et de développement socio-économique du pays ;
- Se réserver d'amender la Constitution burundaise jusqu'à ce que les pourparlers externes s'y prononcent et donnent l'autorisation pour cette révision de la loi fondamentale pour éviter qu'elle soit amendée dans l'intérêt d'un groupe d'individus au pouvoir pendant cette période de grave crise ;
- Commanditer un audit sur l'efficacité gouvernementale ;

- Commanditer un audit financier sur tous contrats en rapport avec l'exploration des minerais et la traçabilité de tous les montants qui en sont issus ;
- Commanditer un audit sur la part du Gouvernement des fonds de l'AMISOM ;
- Tout faire pour recouvrer les montants colossaux engloutis par les détournements, les malversations et dont les coupables seraient plus ou moins connus ;
- Entamer le processus de promulgation de la loi instituant la Haute Cour de justice prévue par la Constitution ;
- Privilégier le dialogue franc pour le(les) cas de conflit/crise sociale ou politique car ces graves crises causent des préjudices financiers énormes à l'Etat ;
- Protéger les militants des droits humains de la société civile qui luttent pour la bonne gouvernance , la transparence ,la lutte contre la corruption et les malversations économiques conformément aux articles 12 et 13 de la convention de l'Union Africaine pour la prévention et la lutte contre la corruption et des Nations Unies pour la lutte contre la corruption respectivement, toutes ratifiées par le BURUNDI le 18 janvier 2005 ;
- Protéger les dénonciateurs ;
- Tracer un canal de financement par les partenaires pour permettre le soulagement de la misère et les maladies qui menacent les citoyens burundais qui ne savent pas sur quel pied danser.

IV.3. Par rapport au Parlement

L'OLUCOME demande aux élus du peuple de :

- Jouer véritablement leur rôle de contrôle de l'exécutif en mettant en place des commissions d'enquêtes parlementaires sur les sujets de corruption et de malversations économiques conformément à la Constitution ;
- Privilégier les intérêts de la population dans le vote des lois et la ratification des accords internationaux. Pour la loi des finances, les secteurs socio-économiques doivent avoir une place de choix et la rubrique « récupération sur les malversations économiques » ;

- Mettre en place une loi qui régit l'organisation des prières présidentielles afin de lutter contre toute action qui pourrait réduire la production nationale;
- Voter les lois qui mettent en avant l'intérêt de la population et non taillées sur mesure des intérêts de quelques-uns ;

IV.4. Par rapport aux politiciens de l'opposition burundaise

- De se consolider et se renforcer mutuellement en créant un cadre d'action et de concertation en vue de parvenir à une opposition réellement visionnaire et capable de barrer la route à toute forme de mauvaise gouvernance causée par un Gouvernement qui n'utilise pas le document de référence en matière de développement et reconstruction d'un Burundi respecté ;
- Mettre de côté les intérêts personnels et privilégier l'intérêt du peuple burundais

IV.5. Par rapport à la communauté internationale.

L'OLUCOME demande de :

- Apporter au peuple burundais directement son soutien tant moral, matériel que financier pour subvenir à ses besoins et services vitaux ;
- Prendre des mesures qui s'imposent en vue de forcer les protagonistes politiques burundais de conclure un accord politique additionnel à l'accord d'Arusha pour résoudre la grave crise politique en cours.

IV.6. Par rapport aux media.

L'action de l'OLUCOME ne saurait être menée en vase clos ; elle requiert une conjugaison d'efforts et de stratégies en particulier avec les média. Il attend des média le soutien ferme et indéfectible notamment en menant des actions conjointes ou en diffusant ses actions au public.

IV.7. Par rapport à la justice :

- Sortir de son mutisme et assumer son indépendance constitutionnelle en refusant l'immixtion et l'intimidation de l'exécutif dans son travail quotidien (cas des fameuses petites missives ou instructions téléphoniques) ;
- Eviter de tomber dans le collimateur des corrupteurs en sauvegardant leur moralité.

IV.8. Par rapport à la société civile dans sa diversité :

- Continuer à jouer véritablement son rôle de vigilance citoyenne et de défense pour les droits humains;
- Créer des coalitions selon les domaines d'intervention pour une efficacité au service de la population.

CONCLUSION GENERALE.

Au cours de cette année 2017, l'OLUCOME a traité différents dossiers qui montrent à suffisance que les corrupteurs et les corrompus adoptent du jour au jour de nouvelles stratégies de détourner les fonds de la population. En considérant que la population éprouve encore la peur de dénoncer les cas de la corruption suite à la crise déclenchée en avril 2015 d'une part et les dossiers traités d'autre part, l'OLUCOME trouve que durant cette année 2017, les méandres amenant à la corruption et au détournement des fonds publics ont augmenté au Burundi par rapport aux années antérieures. L'OLUCOME remercie tout citoyen qui a dénoncé d'une façon ou d'une autre les cas de corruption et de malversations économiques et encourage les autres citoyens à faire de même pour lutter contre ce fléau qui freine le développement du Burundi.

L'Observatoire remercie également tous ses partenaires d'avoir collaboré malgré différentes difficultés qui les ont menacées durant cette année écoulée et leur demande de continuer à œuvrer pour le bien-être de la population burundaise. Il demande au Gouvernement en particulier de tenir sa parole en considérant tous les dossiers de corruption que l'OLUCOME lui a transmis et d'user de son pouvoir pour punir les corrompus et les corrupteurs en appliquant les lois existantes ainsi que recouvrer les montants détournés via les institutions de lutte contre la corruption du Burundi sans oublier de réviser la loi anti-corruption.

Vive le Burundi sans les dirigeants corrompus, vive les leaders politiques visionnaires, vive la solidarité internationale

---